



**ATELIER DE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LA GESTION DU MASSIF
FORESTIER DE NGOYLA-MINTOM ET DE CLOTURE DU PROJET WWF-UE
DE NGOYLA – MINTOM
YAOUNDE, HOTEL HILTON, 28 MARS 2017**



RAPPORT GENERAL

Par
Patrice BIGOMBE LOGO,
Consultant,
Directeur du Centre de Recherche et d'Action pour
le Développement Durable en Afrique Centrale
(CERAD)

Yaoundé, le 30 Mars 2017

Table des matières

Table des matières	2
Sigles et abréviations	3
1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Contexte et justification de l'atelier	4
1.2. Objectifs visés et résultats attendus de l'atelier	6
2. DEROULEMENT ET RESULTATS DE L'ATELIER	7
2.1. Présentation des participants et ouverture de l'atelier	7
2.2. Présentation des différents exposés.....	9
2.3. Echanges et discussions.....	10
2.4. Recommandations de l'atelier	11
3. CLOTURE DE L'ATELIER	14
ANNEXES	15
1. Différentes allocution d'ouverture à l'atelier	16
2. Différents exposés à l'atelier	27
EXPOSES SESSION 1 : AMENAGEMENT FORESTIER ET SURVEILLANCE DU MASSIF.....	28
Exposé 1 : Rapport de mise en œuvre du projet RDD de Ngoyla-Mintom.....	29
Exposé 2 :	42
Exposé 3 :	47
Exposé 4 :	53
EXPOSES SESSION 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FINANCEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE..	59
Exposé 1 :	60
Exposé 2 :	75
Exposé 3 :	80
Exposé 4 :	89
3. Communiqué final	95
4. Liste des participants à l'atelier.....	105
5. Programme de l'atelier	111

Sigles et abréviations

AFD	: Agence Française de Développement
APV	: Accord de Partenariat Volontaire
CAFI	: Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale
CERAD	: Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable
CLIP	: Consentement Libre Informé Préalable
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FLEGT	: Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux
FSC	: Conseil de Bonne Gestion Forestière
FVC	: Fonds Vert Climat
HVC	: Haute Valeur pour la Conservation
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
PIB	: Produit Intérieur Brut
REDD+	: Réduction des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation des Forêts
UE	: Union Européenne
UTO	: Unité Technique Opérationnelle
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
WWF	: Fonds Mondial pour la Nature

1. INTRODUCTION

L'atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du Projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom s'est tenu le 28 mars 2017, à l'Hôtel Hilton, à Yaoundé, au Cameroun. Il a été organisé à l'initiative du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), en partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et avec l'appui financier de l'Union Européenne.

Les travaux étaient placés sous la présidence de Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Joseph NYONGWEN et modérés par Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Directeur du Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (CERAD).

1.1. Contexte et justification de l'atelier

Le massif forestier de Ngoyla-Mintom occupe une position stratégique dans le maintien des connectivités bioécologiques entre les aires protégées du complexe transfrontalier Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM). Son rôle au niveau des moyens d'existence des populations locales et autochtones, de l'économie nationale et de la régulation des régimes hydrologiques et du climat est aussi évident. Ajouté à la richesse biologique intrinsèque du massif, ce rôle lui confère une importance toute particulière.

Compte tenu de cette importance quasi-singulière et des menaces¹ de dégradation qui pesaient sur ce patrimoine, le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun (MINFOF) a décidé, à partir du milieu des années 2000, de mettre sur pied un cadre stratégique pour sa gestion. Dans ce sillage, le 5 septembre 2007, sur recommandation de la mission conjointe de suivi du Programme Sectoriel Forêts-Environnement (PSFE) de juin 2007, le Ministre des Forêts et de la Faune a mis sur pied un groupe de travail chargé de proposer une option stratégique de gestion du massif sur la base des suggestions faites par son département ministériel et ses partenaires. A l'issue des concertations, le Gouvernement a choisi de valoriser les ressources forestières et fauniques du massif pour le développement local et national tout en prêtant une attention toute particulière à la protection de la biodiversité².

¹ Il s'agit notamment du braconnage, de la construction des infrastructures, des mines, de l'extension de l'agriculture itinérante sur brûlis suite à l'immigration massive, de l'exploitation forestière illégale et du 'land grabbing' par les agro-industries

² Pour plus de détails, on peut se référer aux documents suivants : (a) MINFOF, 2006. « Propositions de gestion des UFA gelées en exploitation pour la conservation ; (b) WWF, 2007. Orientations stratégiques pour la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

Dans le cadre de l'accompagnement du Gouvernement pour la mise en œuvre de cette option, deux (02) projets vont voir le jour au début des années 2010. Il s'agit du projet WWF-Union Européenne de Ngoyla-Mintom³ et du projet MINFOF-GEF de Ngoyla-Mintom⁴. A partir de 2012, les actions du Gouvernement appuyées par ces projets vont enclencher une dynamique dans la zone marquée notamment par (1) l'attribution de 7 UFA avec des cahiers de charges spéciaux pour tenir compte de la particularité du massif notamment en matière de conservation de la biodiversité, (2) le classement des unités de gestion (7 UFA en exploitation, une réserve de faune, 2 UFA pour des besoins de « conservation » et d'aménagement global du massif»), (3), la création d'une Unité Technique Opérationnelle (UTO), (4) la création de seize nouvelles forêts communautaires dans la zone, (5) la réalisation d'une étude environnementale et sociale stratégique, (6) la mise en place du point TRIDOM et l'effort de redynamisation de la collaboration transfrontalière pour la surveillance des ressources forestières et fauniques.

Dix années après la prise de cette option stratégique, il semble opportun d'évaluer le chemin parcouru et de mener une réflexion stratégique pour baliser les pistes pour les années à venir compte tenu de l'importance de ce massif forestier. Cette évaluation et cette réflexion prospective s'imposent non seulement à cause de la dynamique susmentionnée, mais aussi et surtout du contexte actuel (au niveau local, national et international) marqué notamment par :

- Les enjeux de la conservation du massif dans la mouvance globale des efforts de rationalisation de la gestion de l'espace national, avec notamment le processus de zonage national et le développement des schémas d'aménagement et de développement durable du territoire qui font suite à la loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun ;
- La fin des deux principaux projets d'accompagnement de la gestion du massif et l'arrivée de deux autres projets dans le TRIDOM Cameroun, mais pas centrés sur la gestion de ce massif et ne s'inscrivant pas nécessairement dans le plan de gestion stratégique de la zone ;
- L'absence de lisibilité de financement pour l'aménagement de la réserve de faune de Ngoyla qui est un espace crucial pour la vitalité du massif et des aires protégées avoisinantes ;
- L'abandon des chantiers de recherche minière industrielle (CamIron, CMC...) qui ont laissé sur place une importante population de chercheurs d'emploi susceptible de tirer avantage de l'amélioration des voies de communication pour alimenter le trafic illégal des produits fauniques et forestiers ;

³Il s'agit du projet « Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le Massif Forestier de Ngoyla - Mintom (N-M) par la mise en œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage tri-national Dja- Odzala - Minkébé (TRIDOM) »

⁴ Il s'agit du « Projet de conservation et utilisation durable des ressources forestières et fauniques du massif Ngoyla-Mintom ».

- la réalisation en cours ou imminente de plusieurs grands projets d'infrastructure prévus dans le DSCE (route Sangmélima-Ouessou, barrage de Cholet, etc.) et le développement de l'artisanat minier qui va drainer dans la zone d'autres chercheurs d'emplois et opportunistes et aggraver la menace susmentionnée ;
- Le déclin drastique de la population d'éléphants du massif entraîné par la forte demande internationale de l'ivoire depuis 2008 ;
- L'entrée en production de plus d'une quinzaine de forêts communautaires dans le massif et un réel besoin d'encadrement de ces dernières pour éviter les dérives observées ailleurs ;
- La publication de la Contribution Nationale du Cameroun (CDN) dans le cadre du processus ayant abouti à la signature de l'Accord de Paris (2015), la validation du R-PIN du programme de réduction des émissions au sud Cameroun (2016) et l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;
- L'opportunité que représente le développement en cours des initiatives de financement durable pour la conservation notamment le CAFI et le FVC ; et
- La poursuite du phénomène d'accaparement des terres à large échelle qui constitue une menace pour le massif forestier de Ngoyla-Mintom.

Au regard de tout cela, il est opportun, voire urgent, de mener une réflexion sur le futur du massif à la lumière du chemin parcouru, des leçons apprises depuis 2007 et du contexte actuel.

1.2. Objectifs visés et résultats attendus de l'atelier

L'objectif principal de cet atelier était d'évaluer les enjeux présents et futurs de la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

Plus spécifiquement, cette rencontre visait à :

- Evaluer les actions d'aménagement et de gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom à la lumière de l'option stratégique de 2007 ;
- Suggérer, éventuellement, des actions d'urgence à prendre en compte tenu de la fin des projets d'accompagnement, du démarrage de l'aménagement de la réserve de faune de Ngoyla et du nouvel environnement ci-dessus présenté ; et
- (Re) définir/ (ré) orienter ou consolider les orientations/priorités de gestion du massif pour les prochaines années sur la base des résultats de l'évaluation et du contexte actuel.

Sur la base des échanges et des données recueillies, les résultats attendus de cette rencontre étaient les suivants :

- L'état d'avancement de l'aménagement et de la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom à la lumière de l'option stratégique de 2007 et des activités des projets est connu ;
- Des actions d'urgence à prendre compte tenu de la fin des projets d'accompagnement et du démarrage de l'aménagement de la RFNg sont suggérées ; et
- Des orientations/priorités de gestion du massif pour les prochaines années sont (re) définies, (ré) orientées et/ou consolidées.

2. DEROULEMENT ET RESULTATS DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier ont porté sur la présentation des participants et l'ouverture de l'atelier, la présentation des différents exposés, les échanges et discussions, la formulation des principales recommandations, la lecture du communiqué final et la clôture de l'atelier.

2.1. Présentation des participants et ouverture de l'atelier

Cinquante (50) participants venant du Cameroun et du Gabon, représentant les principales parties prenantes à la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom ont pris part aux travaux de l'atelier. Il s'agissait : des Administrations publiques (MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINMIDT, MINEPAT, etc.), des Collectivités Territoriales Décentralisées (Commune de Mintom, Commune de Ngoyla), des partenaires techniques et financiers du Cameroun (UE, KFW, AFD, BM, PNUD, GIZ, UICN, WWF, les Ambassades de France et des Etats-Unis), des Entreprises Forestières (SIM, GRACOVIR, FIPCAM, STBK/Multiservices), des Organisations de la Société Civile Locales (APIFED, CAFT, NGOMITRI, SYAMINGO) et des Organisations de Populations Autochtones Baka (ASBAK et ABAWONI).

La cérémonie d'ouverture a été marquée par (03) principales allocutions :

- **Le mot du Dr. Hanson NJIFORTI, Directeur National de WWF au Cameroun**

Après avoir exprimé la bienvenue aux participants, le Directeur National a fait un rappel historique sur le contexte qui a présidé l'élaboration du projet WWF-UE avant d'appeler à une réflexion stratégique sur l'avenir du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

- **le mot de Monsieur, Mats LILJEFELT, Représentant de l'Union Européenne**

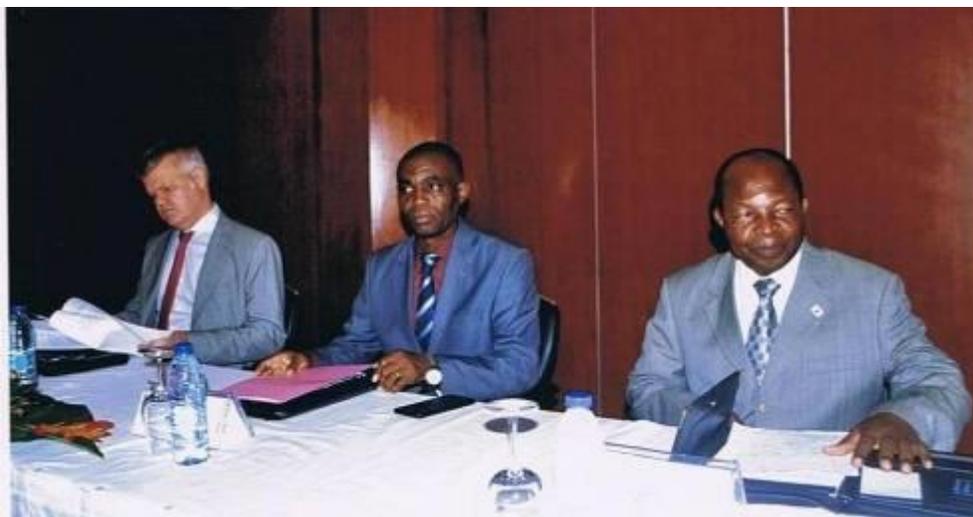
Après avoir exprimé toute sa satisfaction de voir aujourd'hui se réunir toutes les parties prenantes pour la clôture officielle du projet "Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le Massif Forestier de Ngoyla- Mintom par la mise œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage tri-national Dja-Odzala- Minbeke (TRIDOM)", projet qui a commencé en avril 2011 et se termine aujourd'hui, le Représentant de l'Union européenne a saisi cette

opportunité pour féliciter l'équipe du Fonds Mondial pour la Nature au Cameroun (WWF), qui a beaucoup investi dans l'exécution de ce projet novateur et très pertinent, surtout au regard de la position stratégique qu'occupe ce massif forestier dans le maintien des connectivités bioécologiques entre les aires protégées du complexe transfrontalier Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM). La réalisation de ce projet a obéi à l'un des objectifs primordiaux de l'Union Européenne, à savoir, protéger la biodiversité, garantir des moyens de subsistance durables et de lutter contre les atteintes aux espaces sauvages comme cela a été aussi le cas dans le cadre du Programme ECOFAC. Enfin, ce projet prend fin sous peu ; mais il a rappelé que « l'UE compte sur la ferme volonté de tous - partenaires, populations locales, ONGs et surtout Gouvernements - pour assurer la préservation durable du Massif Forestier de Ngoyla-Mintom et des ressources naturelles sur le continent africain ». Il a rassuré les participants sur le maintien la poursuite et la diversification de l'aide de l'Union Européenne en Afrique.

- **le discours d'ouverture du Secrétaire Général au Ministère des Forêts et de la Faune, Monsieur Joseph NYONGWEN**

Après avoir présenté les civilités d'usage, Monsieur Joseph NYONGWEN a fait un bref rappel du contexte d'élaboration du projet, tout en ressortant les caractéristiques remarquables du massif forestier, lesquelles représentent ici un atout socio-économique remarquable et un site à Haute Valeur pour la Conservation. Cette double dimension lui donne une connotation particulière dans la mesure où ce massif joue un rôle considérable dans la connectivité entre les aires protégées du Tri-national Dja-Odzala-Minkébé.

Par la suite, il a exprimé sa vive et profonde gratitude aux partenaires financiers qui ont appuyé et accompagné la mise en œuvre des projets WWF-UE et MINFOF-GEF. A l'heure actuelle où ces projets tirent à leur fin, il est urgent de travailler davantage pour trouver les voies et moyens permettant de garantir une gestion durable de ce massif forestier dont l'importance à divers points de vue n'est plus à démontrer.



Principales allocutions d'ouverture de l'atelier

2.2. Présentation des différents exposés

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis par la présentation des exposés suivis des discussions et des échanges et de la formulation des recommandations. Les participants ont suivi les principaux exposés suivants :

Session 1 : AMENAGEMENT FORESTIER ET SURVEILLANCE DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA MINTOM

- **le bilan du Projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom**, par Dr. Louis DEFO, Chef de Projet WWF-UE et Monsieur Rodolphe BOUM, Conseiller Technique chargé de la cogestion au projet WWF-UE ;
- **la participation des Peuples Autochtones à la mise en œuvre du projet WWF-UE**, par Monsieur Valère AKPAKOUA NDJEMA, Directeur d'ASBAK.
- **l'Aménagement de la Réserve de Faune de Ngoyla-Mintom et la création des ZICGC**, par Monsieur Briand John MINTYENE, Coordinateur du projet MINFOF-GEF ;
- **la mise en œuvre des « cahiers de charges spéciaux » : Leçons apprises et perspectives**, par Monsieur Eric KAFFO NZOUWO, Sous-directeur des Inventaires et Aménagements Forestiers au MINFOF ;
- **La surveillance et la collaboration transfrontalière. Une nécessité pour l'espace TRIDOM**, par Monsieur MOUCHAROU Georges, Délégué Régional des Forêts et

la Faune du Sud, et Dr. Joseph Vivien OKOUYI OKOUYI, Secrétaire Exécutif Adjoint de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon ;

- **La conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Dja-Odzala- Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon**, par Dr. Martin ZEH NLO, Représentant du Programme Environnement au PNUD.

Session 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FINANCEMENT DURABLE

- **Les PSE et REDD+ : l'expérience du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom**, par Monsieur Moustapha NJAYOU MAMA, Conseiller Technique REDD+ à WWF-Cameroun ;
- **Les forêts communautaires et le processus PES vus par les communautés**, par Monsieur Pascal BAABOT, Président de la Forêt Communautaire Baka Bantou ;
- **Le Programme de Réduction des émissions au Sud du Cameroun, le PIF et CAFI**, par Monsieur Daniel SEBA, Secrétaire Technique REDD+ ;
- **L'initiative de sécurisation du domaine forestier permanent par le FVC ;**

Session3: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **L'EESS-R du massif forestier de Ngoyla-Mintom**, par Monsieur Aubin TCHINDA,
- **Le Massif Ngoyla-Mintom dans le cadre du zonage national et des schémas d'aménagement**, par Monsieur Arnaud AFANA, Démographe –Environnementaliste au MINEPAT ;

2.3. Echanges et discussions

La présentation des exposés a été suivie des échanges et des discussions qui ont porté sur la nécessité de consolider l'aménagement du massif forestier Ngoyla-Mintom, la surveillance nationale et transfrontalière du massif, le fonctionnement des plateformes et des cadres de concertation du massif, et la résolution des problèmes de gouvernance que pose la gestion du massif.



Une vue d'ensemble des participants à l'atelier

Au terme des travaux de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations par rapport aux actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, pour consolider les acquis du projet WWF-UE du massif forestier Ngoyla-Mintom.

2.4. Recommandations de l'atelier

Les participants aux travaux de l'atelier ont formulé les principales recommandations suivantes :

2.4.1. Pour la capitalisation et la diffusion des acquis du Projet WWF-UE du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des partenaires au développement, des facilitateurs des Projets et des Etats

1. Répertorier les rapports des différentes études réalisées dans le cadre du Projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom et les mettre à la disposition de tous les intervenants dans le massif forestier et, en particulier, du MINEPAT, en vue de leur exploitation dans le cadre de l'élaboration du Schéma national et des Schémas régionaux d'aménagement des régions de l'Est et du Sud ;
2. Capitaliser des leçons apprises du mécanisme PES dans le cadre de la mise en œuvre du Projet WWF-UE, diffuser et dupliquer ses résultats à d'autres Forêts Communautaires dans le cadre du développement en cours du Projet de réduction des émissions dans le Sud Cameroun dans la perspective des activités du Fonds Carbone au Cameroun.

2.4.2. Pour l'aménagement et la gouvernance du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des Etats, des partenaires au développement, des facilitateurs des Projets, des Communes et des Populations locales et autochtones

1. Mettre en place une plateforme de dialogue et de concertation multi-acteurs au niveau national entre les facilitateurs actuels de la gestion du massif forestier Ngoyla-Mintom (WWF, PNUD, PADIDJA, etc.) et les Ministères en charge des forêts, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable et de l'aménagement du territoire et la doter d'un secrétariat logé au sein de l'UTO Ngoyla-Mintom chargé de mettre en cohérence les interventions actuelles et futures dans le massif ;
2. Assurer une meilleure responsabilisation et un renforcement des capacités des plateformes avec des cahiers de charges clairement définis ;
3. Assurer une bonne intégration de l'aménagement actuel du massif forestier Ngoyla-Mintom dans l'élaboration du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire des régions de l'Est et du Sud du Cameroun ;
4. Donner à l'UTO au Cameroun une dimension réelle de structure d'orientation et de détermination des choix d'affectation et d'aménagement du territoire et en faire la principale plateforme de concertation pouvant interagir au-delà de la répartition des compétences entre les pays, les régions et les sectoriels ;
5. Prendre en compte toute initiative en cours ou envisagée dans le massif forestier Ngoyla-Mintom dans le cadre du processus d'élaboration du plan de zonage du territoire national et les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire des régions de l'Est et du Sud ;
6. Choisir et tester dans une commune du massif forestier de Ngoyla-Mintom la réalisation du micro-zonage dans le cadre du processus d'élaboration du zonage national ;
7. Associer le Ministère en charge des Affaires Sociales comme responsable de tutelle des Peuples Autochtones dans la gestion du massif forestier Ngoyla-Mintom ;
8. Responsabiliser les plateformes, les mairies et les ONG locales pour le suivi des financements des microprojets de leurs localités respectives ;
9. Développer des activités liées à l'écotourisme dans le massif forestier pour permettre aux populations d'avoir des sources alternatives de revenus au lieu de faire valoir d'autres

compétences qui seront leurs sources additionnelles de s'appuyer uniquement sur l'agriculture de subsistance ;

10. Organiser les systèmes commerciaux et de suivi des activités agricoles des populations dans le massif forestier Ngoyla-Mintom ;
11. Elargir les plateformes d'échanges aux institutions de recherche telles que l'IRAD, l'ICRAF, le CIFOR, etc. qui proposeraient aux populations locales, les fruits de leurs recherches afin qu'ils soient capitalisés ;
12. Etablir des conventions avec les radios locales et les réseaux de communication pour sensibiliser les communautés à travers les messages téléphoniques sur l'importance de la faune sauvage ;
13. Promouvoir l'intégration des principes de l'économie verte dans la politique d'aménagement du territoire du massif forestier Ngoyla-Mintom ;
14. Appuyer le développement de la foresterie communautaire et de la foresterie communale par une réflexion stratégique afin d'avoir un plan ou un programme d'action conjoint pour une exploitation forestière à faible impact ;
15. Assurer le transfert de la gestion des ouvrages communautaires mis en place par les projets dans le massif forestier aux communes de Ngoyla et de Mintom ;
16. Prendre les mesures adéquates pour poursuivre l'accompagnement des forêts communautaires et communales en vue de garantir leur exploitation durable, la viabilité des entités de gestion et les mécanismes de partage équitable des revenus ;
17. Encourager la gestion transparente et efficace des RFA pour qu'elles contribuent à la gestion durable des forêts et de la faune du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

2.4.3. Pour la surveillance du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des Etats du Cameroun, du Congo et du Gabon

18. Mettre en place, à travers la COMIFAC, une plateforme sous-régionale chargée de poursuivre les échanges sur les interventions conjointes sur les aspects transfrontaliers, afin de faciliter la surveillance et la gestion durable de la biodiversité de l'espace TRIDOM

pouvant déboucher sur la création d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière du TRIDOM ;

19. Développer et/ou consolider les mécanismes et approches d'implication des populations locales et autochtones dans le processus de surveillance locale des aires protégées et de lutte contre le braconnage ;
20. Mettre en place et/ou faire fonctionner les cadres de concertation permettant d'associer les Administrations sectorielles, les autorités locales et les communautés locales et autochtones à la prise de décision en matière de gestion durable et de conservation de la biodiversité du massif forestier de Ngoyla-Mintom ;
21. Réaliser un inventaire exhaustif des espèces à protéger du massif forestier Ngoyla-Mintom en vue d'une bonne définition des priorités de la conservation ;
22. Renforcer et consolider la participation des populations locales et autochtones dans la lutte contre le braconnage à travers la formation et l'utilisation des gardes forestiers communautaires d'appui, des pisteurs / éco-gardes communautaires et / ou des surveillants communautaires de la faune ;

A l'endroit des Etats, des partenaires au développement et du secteur privé

23. Sensibiliser, consolider et diversifier la participation des entreprises forestières et minières de l'espace TRIDOM au financement de la surveillance du massif forestier Ngoyla-Mintom.

3. CLOTURE DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier ont été clôturés par la lecture et l'adoption du communiqué final, le mot de clôture du Représentant du Directeur National de WWF Cameroun et le discours de clôture du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune.

ANNEXES

1. Allocutions d'ouverture de l'atelier

Mot du Dr. Hanson NJIFORTI, Directeur National de WWF Cameroun

**Mot de Monsieur MATS LILJEFELT, REPRESENTANT DE L'UNION
EUROPEENNE**

**Chef de Coopération,
Délégation de l'Union
Européenne en République
du Cameroun**

Discours d'ouverture d'atelier de clôture du projet

**"Réduction de la déforestation et de la dégradation dans
le Massif Forestier de Ngoyla- Mintom par la mise œuvre
d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage
tri-national Dja-Odzala- Minbeke (TRIDOM)"**

(mise en œuvre WWF)

*Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort*

Yaoundé, le 28 mars 2017

- Monsieur le Représentant du MINFOF (Secrétaire Général),
- Monsieur le Représentant du WWF,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des administrations, des partenaires au développement, et de la société civile,
- Distingué(e)s invité(e)s, cher(e)s collègues,

Au nom de l'Union Européenne, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de nous voir aujourd'hui tous réunis ici pour cet atelier de clôture du projet - "Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le Massif Forestier de Ngoyla- Mintom par la mise œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du paysage tri-national Dja-Odzala-Minbeke (TRIDOM)", qui a commencé en avril 2011 et se termine aujourd'hui. Le projet est doté d'un budget de 3 millions d'EUR (2 Milliard CFA), cofinancé par l'UE pour plus de 80%.

Je voudrais tout d'abord saisir l'opportunité de féliciter l'équipe du World Wildlife Fund au Cameroun (WWF), qui a beaucoup investi dans l'exécution de ce projet novateur et très pertinent, parce que le massif forestier de Ngoyla-Mintom occupe une position stratégique dans le maintien des connectivités bioécologiques entre les aires protégées du complexe transfrontalier Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM). Par ailleurs, ce paysage joue son rôle quant aux moyens de subsistance des populations locales et autochtones, des secteurs miniers et forestiers, et de la régulation des régimes hydrologiques et du climat. Mais avant tout, parce que la richesse biologique intrinsèque de ce massif reste très importante.

La perte de biodiversité est l'un des principaux défis environnementaux auxquels la planète est aujourd'hui confrontée. L'ambition de l'UE est de faire en sorte que le capital naturel dans le monde soit géré de manière durable dans l'intérêt des générations futures. Dans ce contexte, l'UE a démarré l'initiative "Biodiversity for Life - B4Life" en 2014. Son objectif est de soutenir les pays partenaires au cours des prochaines années et de les appuyer à protéger la biodiversité, garantir des moyens de subsistance durables et de lutter contre les atteintes aux espaces sauvages.

Dans cette optique, et dans le cadre de la protection des parcs et des paysages à l'échelle régionale, l'UE soutient également l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (en anglais: Central African World Heritage Forest Initiative), mieux connue sous son acronyme anglais « CAWHFI ». La première phase de CAWHFI s'est achevée en mars 2013, et a été couronnée par un succès majeur : l'inscription en juillet 2012 du Tri-national de la Sangha sur la liste du patrimoine mondial. C'est un immense succès, car il s'agit du tout premier site transfrontalier tripartite naturel à bénéficier de cette reconnaissance internationale. En 2016, l'Union européenne a renouvelé son engagement au CAWHFI, avec une nouvelle contribution de 5 millions d'euros.

Le projet du WWF est également complémentaire avec les interventions dans le cadre de la coopération régionale avec l'Afrique centrale, notamment le programme ECOFAC en cours depuis 1992, et pour lequel l'UE a déjà investi plus de 100 millions d'euros, dans le but de promouvoir les Aires Protégées d'Afrique Centrale et leur gestion durable. La nouvelle étape d'ECOFAC 6, poursuivra cet appui avec, pour le Cameroun, un ciblage plus particulier sur les aires protégées du Faro et du Dja.

En plus des actions de conservation, l'UE appuie aussi l'exploitation durable des ressources forestières, notamment à travers la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT et des Accords de Partenariat Volontaire (APV), afin de combattre l'exploitation illégale des forêts. Par ailleurs, la Commission européenne appuie aussi de très nombreux projets en coopération avec des acteurs de la société civile pour promouvoir la gestion des ressources naturelles dans la sous-région.

Enfin, depuis le début de l'année 2016, l'Union européenne a pris la tête de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, le PFBC. Au cours du mandat qui nous est confié jusqu'à la fin de l'année 2017, nous cherchons à renforcer et à développer le PFBC afin d'accroître son impact et sa durabilité. Nous assurerons également la promotion d'un ensemble d'objectifs thématiques, avec un accent particulier sur les défis essentiels, notamment le braconnage et le trafic des espèces sauvages.

As you may have noticed the EU's commitment to the preservation of natural resources and biodiversity is clear and demonstrated by numerous actions on the ground. However,

our overall objectives go far beyond. In the end, a preserved environment constitutes the basis for everything: the space we live in, our economic activities, our survival. Today, more than 70 % of the world's poor live in rural areas and depend directly on biodiversity and ecosystem services for their subsistence. Global biodiversity and ecosystem services are under threat and, with the current species extinction rate, scientists assert that the biodiversity crisis has now passed the tipping point of 'planetary boundaries', with a risk of irreversible changes that will profoundly affect humans.

De cette perspective, l'interzone du TRIDOM est d'une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité, particulièrement en raison de la présence de populations importantes de grands mammifères, d'une forêt largement intacte et l'existence de corridors de migration de la faune entre les aires protégées. Ce projet prend fin sous peu mais nous comptons sur la ferme volonté de tous - partenaires, populations locales, ONGs et surtout Gouvernements - pour assurer la préservation durable du Massif Forestier de Ngoyla-Mintom et des ressources naturelles sur le continent africain entier. Sachez que l'UE continuera à être de vos côtés.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS D'OUVERTURE DU SECRETAIRE GENERAL AU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE, MONSIEUR JOSEPH NYONGWEN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-Work-Fatherland
.....
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF FORESTRY

ATELIER DE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LA GESTION DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA MINTOM ET CLOTURE DU PROJET WWF-UNION EUROPEENNE DE NGOYLA MINTOM

Allocution d'ouverture du Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) Hôtel Hilton de Yaoundé, le 28 mars 2017

- Monsieur le Représentant de l'Union Européenne ;
- Monsieur le Directeur National de WWF Cameroun ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations des organisations internationales ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères sectoriels ici présents ;
- Madame le Maire de la commune de Mintom ;
- Monsieur le représentant du maire de Ngoyla ;
- Messieurs les représentants des communautés locales de la zone de Ngoyla-Mintom ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des plateformes des acteurs de Ngoyla-Mintom ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir, de prendre la parole devant vous ce jour, au nom de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, pour procéder à l'ouverture de l'atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom, et pour procéder également à la clôture du projet ***Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le massif forestier de Ngoyla Mintom par la mise en œuvre d'une gestion***

durable intégrée dans le cadre du tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM).

Permettez-moi d'emblée de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue dans cette salle de réunion de l'Hôtel Hilton ainsi qu'un agréable séjour à Yaoundé pour ceux qui ne vivent pas dans notre cité capitale.

Le sujet qui nous rassemble ici porte sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom. En effet, étendu sur près d'un million d'hectares, ce massif est situé dans le Sud-Est Cameroun et fait partie du Bassin du Congo « Cœur vert d'Afrique ». Cette zone renferme une biodiversité végétale et animale remarquable qui fait d'elle un site à haute valeur de conservation. A titre d'exemple, on y compte plus de 228 espèces de poissons et 37 espèces de grands et moyens mammifères cette diversité s'ajoute des espèces emblématiques telles que l'éléphant, le gorille et le chimpanzé. Cette valeur écologique confère à ce massif une connotation particulière dans la mesure où, il joue un rôle considérable dans la connectivité entre les aires protégées du Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM).

Le TRIDOM a été mis en place en 2005 à Brazzaville à la suite de la Déclaration de Yaoundé de 1999 dans laquelle les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale recommandaient entre autre d'assurer le maintien de la connectivité des écosystèmes forestiers de la sous-région au moyen de la création des aires protégées transfrontalières. L'importance de ce bloc forestier au niveau socio-économique n'est plus à démontrer, car les populations de la zone, à l'instar des Baka dépendent largement des ressources forestières et fauniques pour leur subsistance et leur vie culturelle.

Compte tenu de cette importance, à la fin des années 1990, le gouvernement a décidé de geler ce massif et de l'affecter à la conservation. L'absence de statut précis pour ce massif l'a exposé à plusieurs menaces tendant à compromettre son existence et son rôle hautement stratégique que nous venons de souligner. Face à cette situation, le 05 septembre 2007, sur recommandation de la mission conjointe de suivi du Programme Sectoriel Forêts-Environnement de

juin 2007, le Ministre des Forêts et de la Faune a mis en place un groupe de travail chargé de proposer une option stratégique de gestion du massif sur la base des suggestions faites par son département ministériel et ses partenaires. Au bout des concertations, le gouvernement a choisi de valoriser les ressources forestières et fauniques du massif pour le développement local et national tout en prêtant une attention particulière à la protection de la biodiversité.

Depuis lors, des dispositions ont été prises pour implanter une gestion rationnelle de ce massif qui comporte à ce jour deux forêts communales, une réserve de faune, 9 Unités Forestières d'Aménagement, 30 Forêts communautaires. De même, une Unité Technique Opérationnelle a été créée dans la zone. Les activités de densification de surveillance, de mise en place des infrastructures communautaires et les activités génératrices de revenus au bénéfice des populations locales y sont également développées.

Mesdames et Messieurs

C'est le lieu pour moi de remercier et de féliciter les partenaires qui nous apportent leurs appuis multiformes. Je pense notamment à l'Union Européenne, au WWF au GEF et à la Banque Mondiale qui ont mis sur pied deux importants projets pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts. il s'agit d'une part du projet ***Réduction de la déforestation et de la dégradation dans le massif forestier de Ngoyla Mintom par la mise en œuvre d'une gestion durable intégrée dans le cadre du tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)***, mis en place par le WWF et l'Union Européenne, et d'autre part, du ***projet de conservation et d'utilisation durable des ressources forestières et fauniques du massif Ngoyla Mintom***, financé par GEF ET la Banque Mondiale.

Ces projets arrivent bientôt à leur terme et nous avons voulu saisir l'occasion de l'atelier de clôture du premier, pour évaluer le chemin parcouru depuis 2007 et jeter un regard prospectif sur les enjeux auxquels fait face ce massif.

Entre 2007 et 2017, plusieurs actions ont été menées et des évolutions certaines ont été connues. Le contexte actuel de la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom est marqué par 8 évènements :

1. l'orientation du MINFOF pour un aménagement forestier dit de deuxième génération ;
2. l'entrée en vigueur depuis quelques années des APV/FLEGT ;
3. la crise de l'ivoire et le grand braconnage
4. l'entrée en production des forêts communautaires dans le massif avec ce que cela comporte comme risque de dérives ;
5. le développement de l'exploitation minière artisanale et illégale ;
6. l'abandon des chantiers de recherche minière industrielle ;
7. la publication de la contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre du processus ayant débouché sur l'accord de Paris (2015), la validation de l'ER-PIN du programme de réduction des émissions au Sud Cameroun (2016) et l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ ;
8. les efforts de rationalisation de la gestion de l'espace national avec notamment le processus de zonage national et le développement des schémas d'aménagement et de développement durable du territoire qui font suite à la loi N°2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun

Tous ces évènements constituent des défis qui interpellent chacun de nous par rapport au devenir de ce massif.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Loin de constituer un motif de démotivation pour nous, ces défis doivent nous amener à travailler davantage pour trouver les voies et moyens permettant de garantir une gestion durable de ce massif dont l'importance à divers points de vue n'est plus à démontrer.

Comptant sur la volonté de la participation de chacun de vous, je souhaite que ces travaux se déroulent dans un climat de convivialité et de dialogue constructif. De

vos riches expériences découleront certainement des recommandations pertinentes pour la poursuite des efforts de gestion durable du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

Sur ce, au nom de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, je déclare ouvert les travaux du présent atelier.

Je vous remercie pour votre attention

2. Différents exposés à l'atelier

EXPOSES SESSION 1 : AMENAGEMENT FORESTIER ET SURVEILLANCE DU MASSIF

Exposé 1 : Rapport de mise en œuvre du projet RDD de Ngoyla-Mintom

Par

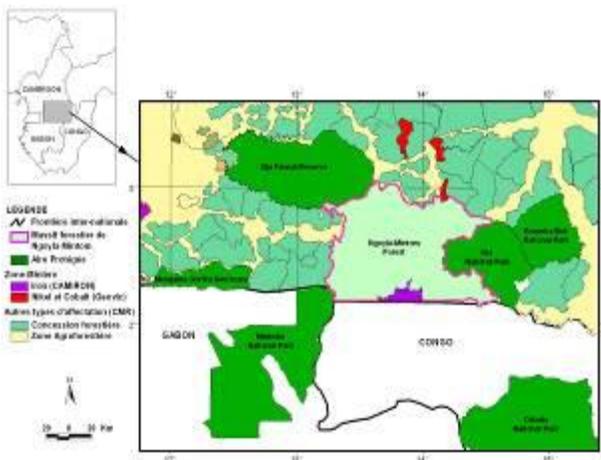
EQUIPE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET
Et présenté par Dr. Louis DEFO et BOUM Rodolphe

Atelier de clôture du projet RDD N-M, Yaoundé, 28 mars 2017

Plan de l'exposé

- 1- Contexte et projet
- 2- Appui à l'affectation des terres
- 3- Promotion de la gestion participative
- 4- Promotion des bonnes pratiques
- 5- Renforcement des cadres normatifs
- 6- Difficultés majeures

1. Contexte et projet



Près d'1 million d'ha de forêt humide situé entre 2 régions (Sud et Est), 2 départements....

Massif forestier faisant partie du nord du bassin du Congo

Une richesse biologique remarquable: 37 espèces de grands et moyens mammifères; Plus de 280 espèces d'oiseaux....

Important corridor d'échange biologique entre les aires protégées du TRIDOM
Massif demeuré quasiment intacte jusqu'en 2007

Pauvreté ambiante: Un point d'eau potable pour plus de 400 personnes...



Fin des années 1990: le Gouvernement Camerounais a gelé les 9 UFA de la zone et les a affectées à la conservation de la biodiversité

Face à toutes ces menaces, à partir de 2007, le gouvernement entrevoit de valoriser les UFA du massif tout en gardant comme objectif majeur la conservation de la biodiversité

Le Gouvernement et ses partenaires élaborent alors une stratégie de gestion du massif et commencent à chercher le financement pour sa mise en œuvre.

- **C'est dans ce cadre que le WWF élabore le projet RDD N-M qui obtient un financement de l'UE (83% de l'enveloppe), du CARPE/USAID et du réseau WWF**

Objectif du projet:

Assurer la conservation de la biodiversité et le maintien des stocks de carbone dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom par la mise en œuvre d'un plan d'affectation des terres et d'une gestion durable intégrée et participative assurant un partage équitable des bénéfices en faveur des populations locales et autochtones

Cinq **résultats** pour contribuer à la réduction de la déforestation et de la dégradation:

- Une affectation participative des terres (environ 1 million ha)
- La gestion communautaire et participative des ressources naturelles est mise en œuvre
- Des pratiques de qualité sur la gestion environnementale et sociale sont adoptées par le secteur privé
- Des projets REDD+ sont mis en place et génèrent des bénéfices pour l'Etat et les populations.
- Des cadres législatifs et politiques nationaux (Forêts, mines, environnement, REDD...) renforcés

Bénéficiaires finaux : Gouvernement, populations locales et autochtones dépendantes des ressources forestières et communauté internationale

Groupes Cibles : Communautés locales et autochtones, organisations communautaires de base, OSC locales, services étatiques, entreprises privées

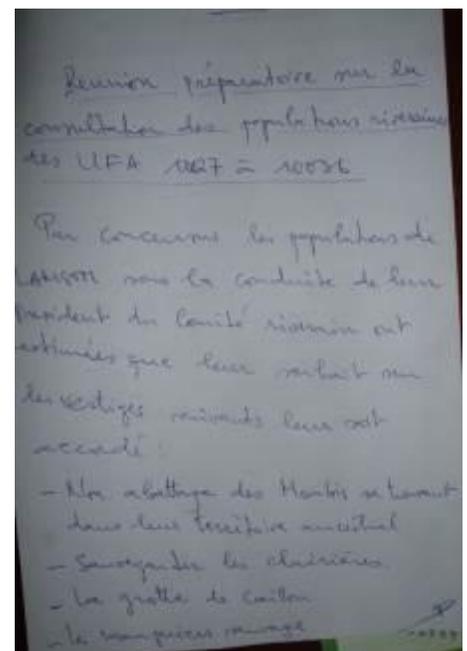
Dispositif de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre est centré sur :

- Le WWF Cameroun
- Les ministères partenaires (MINFOF, MINEPDED, MINEPAT)
- L'Unité Technique Opérationnelle (UTO) Ngoyla-Mintom
- Les ONG locales (CAFT, APIFED, OCBB, ASBAK...)
- Les autres partenaires (projet, organisation...)

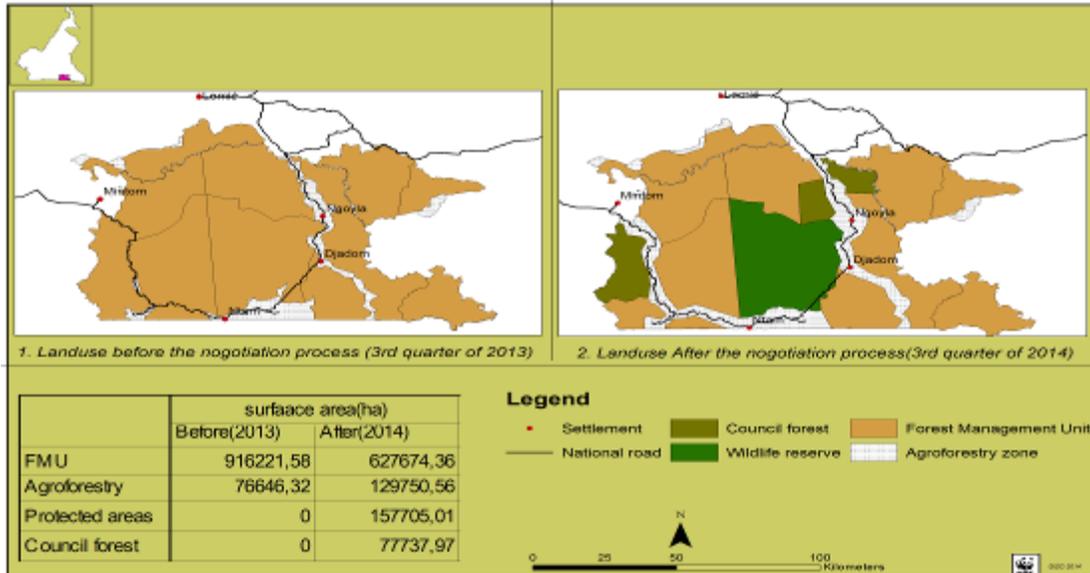
Appui à l'affectation des terres

- **Réalisation des études complémentaires: actualisation de** études biologiques, cartographie stratification forestière, analyse des acteurs...) pour mieux connaître le massif.
- **Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel** : Appui création de l'UTO; redynamisation et création des CPF (25 au total) + renforcement des capacités de l'UTO et des CPF
- **Accompagnement pour l'organisation des concertations aux niveaux national, départemental, d'arrondissement et de village.**



- Lobbying ⇒ **Abandon des projets d'agro-industrie en cours d'initiation dans le massif** (Sime Darby et Sud Cam Hévée) ⇒ 170200 ha sauvés de la déforestation.

Unités de gestion du massif classées par le PM en Août 2014



Promotion de la gestion participative

- Renforcement des capacités des organisations intermédiaires à encadrer les initiatives communautaires
 - Evaluation des capacités des organisations intermédiaires
 - Elaboration d'un plan de renforcement des capacités
 - Trois sessions de formation organisées
 - Renforcement des capacités à travers l'exécution conjointe des activités
 - une visite d'échange entre les ONG de la zone du projet et celles de la région du Sud-Ouest
- Accompagnement des communes de Mintom et de Ngoyla pour la demande de forêt communale
 - Sensibilisation des exécutifs communaux (2011-2012)
 - En 2012-2013: appui technique aux communes pour le montage des demandes d'obtention des forêts communales
 - Plaidoyer du projet au niveau du MINFOF et des commissions départementales de classement
- Au troisième trimestre 2014, les forêts communales de Mintom (41455 ha) et de Ngoyla (35 890 ha) sont classées par décrets du PM

Promotion de la gestion participative(2)

- Accompagnement des initiatives de forêts communautaires

- Accompagnement sur la base d'une évaluation initiale, en étroite collaboration avec quatre ONG locales avec lesquelles le projet a signé des conventions de partenariat et suivant le principe du CLIP.

Résultats

- 4 forêts communautaires créées et rendues au stade de convention définitive (15753 ha)
- 14 forêts communautaires créées et rendues au stade de convention provisoire (55625 ha)
- Plus de 80% de la bande agroforestière du massif contre l'exploitation illégale
- 8 plans simples de gestion (PSG) de forêt communautaires ont été élaborés et/ou révisés
- 8 FC ayant bénéficié d'un accompagnement pour la recherche de partenaire et l'exploitation
- 5 sessions de formation (total de 98 personnes formés)

Impacts: Exemple 1: FC CRADJAMAL (Ngoyla)

Au bout de la campagne 2015, l'exploitation de la FC CRADJAMAL a permis à la communauté d'avoir une dizaine de millions de Frs CFA et du bois d'œuvre pour la construction des maisons. En début 2016, après concertation, les membres de la communauté ont décidé d'utiliser ces fonds pour :

- Le financement des inventaires d'exploitation pour la parcelle 2016 ;
- L'achat de tôles pour plus de 20 maisons
- La construction de deux logements pour les maîtres de l'école publique de Djadom
- Le recrutement et la rémunération d'un enseignant de parent pour l'école publique de Djadom
- La « motivation » des membres du bureau de l'entité juridique et du cubeur ;
- Le « dédommagement » du village Nkondong 2 pour « empiètement » de la forêt communautaire sur son « territoire ».

En décembre 2016, pour la quasi-totalité, les projets sont dans la phase finale de leur réalisation

Impacts: Exemple 2: FC ADENAM (Mintom)

En 2016, 347,73 m³ de bois pour 10 432 100 F à la communauté. Cette somme a permis :

- D'obtenir le CAE 2017 ainsi que les facilités pour sa prorogation et d'assurer le fonctionnement de l'entité juridique ;
- D'engager le processus de création de deux puits à motricité humaine à Kolonying et Alati et la réhabilitation de 02 points d'eau existants ;

- D'acheter une moto pour l'évacuation des cas de maladie en urgence et le fonctionnement de l'entité juridique ;
- D'acheter 100 feuilles de tôles de 2m et 30 feuilles de tôle de 3 m pour la construction des foyers communautaires dans le village Mekom et Alati ;
- D'acheter deux moules à briques pour l'amélioration de l'habitat ;
- D'acquérir une boussole pour les travaux forestiers ; et une imprimante pour l'impression de divers documents ;
- D'apporter un appui financier à l'éducation en payant le salaire d'un maître de parent;
- De s'inscrire à la coopérative des FC, au RAFCOM et à la plateforme NGOMITRI.

Environ 25 personnes travaillent régulièrement dans l'exploitation de la FC ADENAM. Mais, la plupart de ces personnes ne sont pas issues de la communauté.

- **Accompagnement de Comités riverains et Comités communaux de gestion des redevances (l'Arrêté conjoint N°0076)**

Promotion de bonnes pratiques

A. L'EESS-R (voir une autre présentation)

B. Plan de surveillance des ressources naturelles

- ❖ **Elaboration d'une mouture par l'UTO et validation participative (MINFOF, FMO, Justice, secteur privé... délégations du Congo et du Gabon). La mise en œuvre de ce plan s'est fait à travers les activités suivantes:**

- Sensibilisation (campagne sur le terrain, dans les écoles, dans les journaux, sur des chaînes de TV)
- Investigations sur le braconnage transfrontalier: Cameroun comme maillon faible de la surveillance transfrontalière
- Appui aux patrouilles de LAB: patrouilles de routine, missions bi-nationales, « opérations coup de poing ». En dépit de ces efforts, le braconnage d'éléphants est resté élevé à cause des activités de filières bien organisées pour approvisionner le marché asiatique d'ivoire.

- ❖ **Promotion des activités génératrices de revenus et/ou de protéines**

La stratégie d'intervention du projet était axée sur les leviers suivants :

- Etude diagnostic (filiales, initiatives, organisation...)
- Renforcement organisationnel: aider les communautés à s'organiser et se préparer pour saisir d'autres opportunités de financement : GEF-MINFOF et le programme ACEFA ;
- Renforcement des capacités techniques

- Collaboration avec les services techniques locaux de l'Etat (MINADER, MINEPIA) lorsqu'ils sont disponibles ;
- Appui en semences améliorés et outillage agricoles Accompagnement technique (appui conseils) des agriculteurs/éleveurs / le suivi des producteurs dans la mise en place et le suivi de leurs champs ;
- Essai de vulgarisation de bonnes pratiques à travers l'éducation environnementale et les champs scolaires
- Appui technique pour la commercialisation (étude de marché, facilitation de contact avec les grossistes...).

❖ **Promotion AGR et/ou de protéines (suite)**

Principaux résultats

- 817 agriculteurs encadrés dans divers domaines
- Accompagnement de 21 initiatives de création de groupe de producteurs ;
- 13,5 hectares de cacaoyères créées par les bénéficiaires directs ;
- 25, 65 hectares de cultures vivrières et maraîchères créées par les bénéficiaires directs ;
- 03 jardins scolaires d'un total de plus de 2200 mètre carrés créés ;
- 5 fermes semi-modernes créées et un total de 6000 poulets de chairs élevés en plusieurs bandes entre 2014 et 2017 ;
- Deux étangs piscicoles créés ;
- 6 groupes encadrés pour la collecte, le conditionnement et la vente de PFNL (Djansang, amendes Irvingia, ...)
- 12 microprojets élaborés par des organisations communautaires de base avec l'accompagnement technique du projet. 5 financés par MINFOF-GEF
- Facilitation de l'initiation de deux marchés périodiques. Mais qui n'ont pas continué à fonctionner.

❖ **Promotion des activités génératrices de revenus et/ou de protéines (suite et fin): Illustrations**



C. Promotion des synergies entre acteurs du massif

- ❖ Diversité d'acteurs aux intérêts parfois divergents dans le massif ⇒ Risques de conflit, de gaspillage de moyens, de doublons et d'amplification des impacts négatifs cumulés ⇒ Besoin de synergies entre acteurs.

⇒ Appui du projet pour la mise en place deux plateformes de collaboration (SYAMINGO et NGOMITRI).

Principales activités déjà menées par les plateformes: Suivi des microprojets financés par les projets; Accompagnement des activités génératrices de revenus ; Suivi des activités des forêts communautaires ; Veille environnementale relative aux grands projets dans la zone; Initiation processus de création de ZICGC ; Facilitation du lancement de l'EESS-R ; Initiation d'un protocole multi-acteur LAB dans la zone...

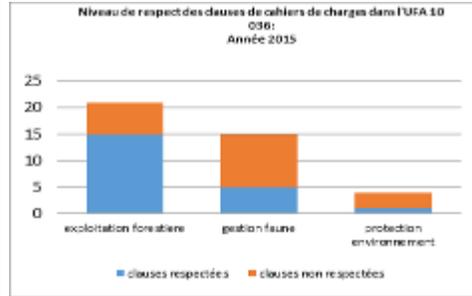
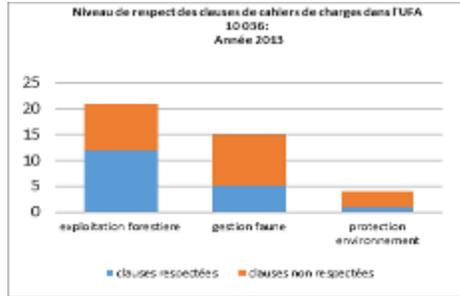
D. Promotion de Bonnes pratiques dans l'industrie minière

- ❖ La stratégie d'intervention du projet a porté sur :
 - La sensibilisation et renforcement des capacités techniques des acteurs (administration, OSC, staff entreprises) sur : **RSE, mines et AP, les compensations environnementales, standards IFC, ...**
 - La mise à disposition des données d'aide à la décision (**Exemple: Tracée chemin de fer et hot spot de faune**).
 - L'appui technique direct et (**Appui montage dossier Off set CamIron**).
 - La facilitation des synergies entre acteurs (**collaboration CMC – GRACOVIR**).
 - La contribution au processus de réforme des textes dans le secteur minier.

E. Promotion de Bonnes pratiques dans l'industrie forestière

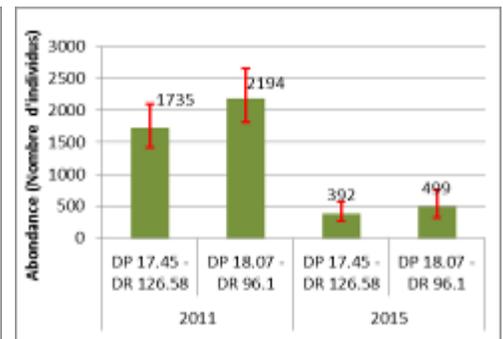
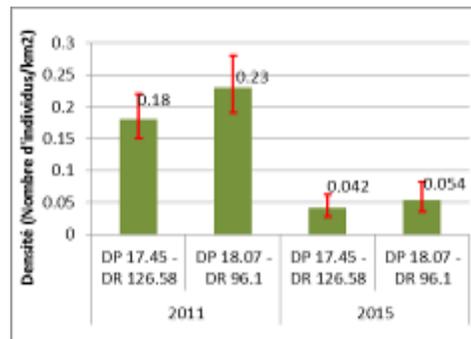
- ❖ L'attribution de près de 49% du massif en exploitation forestière industrielle commande qu'une attention soutenue soit portée sur la promotion de la gestion forestière durable (GFD) afin de garder le cap sur l'objectif primordial du projet.
- ❖ Les actions :
 - Appui aux MINFOF pour l'élaboration de cahiers de charges spéciaux pour les UFA
 - La mise en place d'un cadre de collaboration avec les principales entreprises de la zone
 - Evaluation initiales des performances en matière de GFD et élaboration d'un plan de renforcement des capacités
 - 10 séances de formation portant sur les techniques d'EFIR et la prise en compte des HVC

- Mise à disposition des données (faune et socioéconomique) pour l'élaboration des plans d'aménagement
- Formation des ONG locales en RSE pour susciter leur implication dans la promotion des aspects sociaux de la gestion forestière durable.

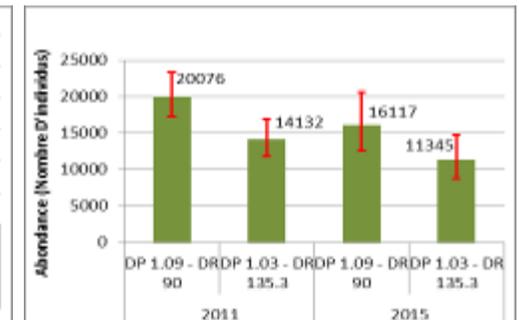
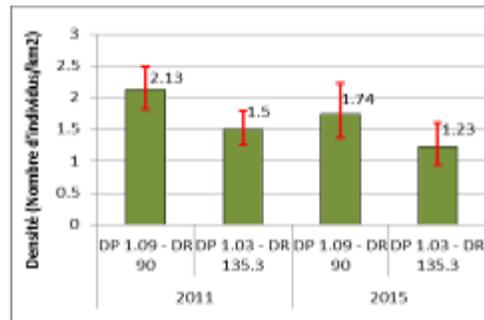


F. Suivi de la faune (2011-2015)

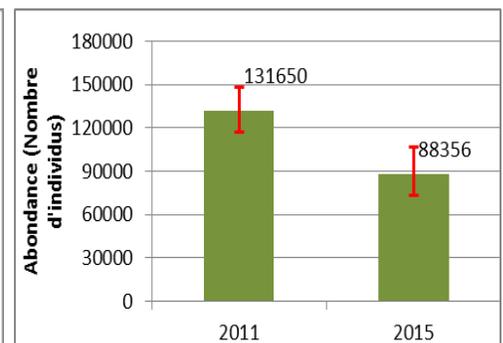
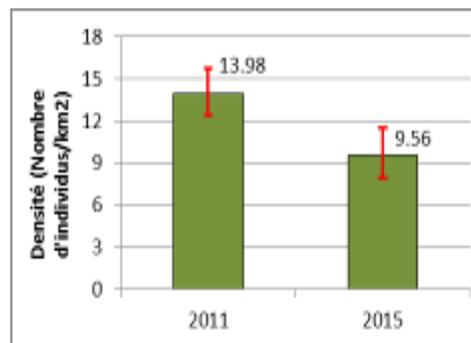
1- Elephants: baisse drastique



2-Grands singes: Relative stabilité

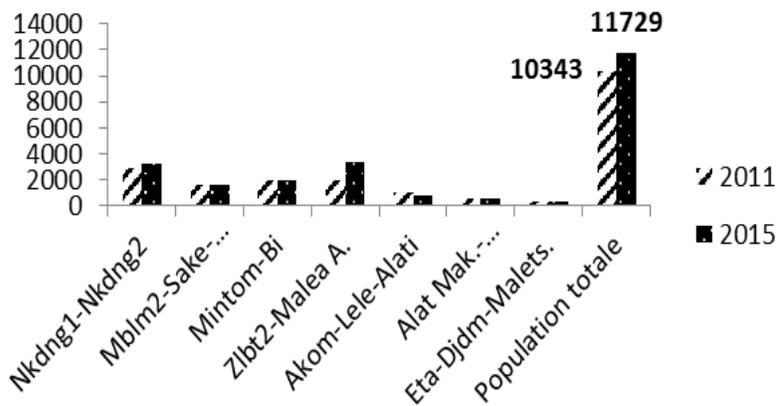


3-Céphalophes: Légère baisse



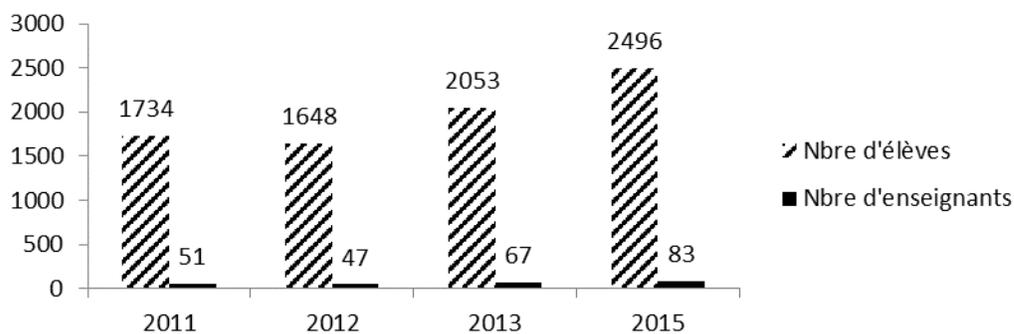
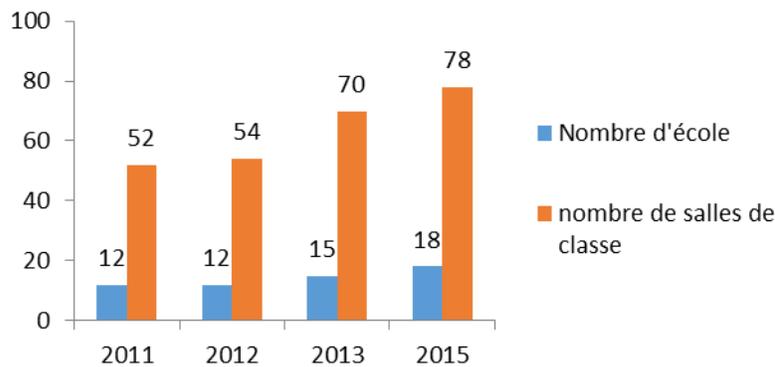
G. Suivi socioéconomique (2011-2015)

1- Population humaine : En hausse (10343 à 11729)



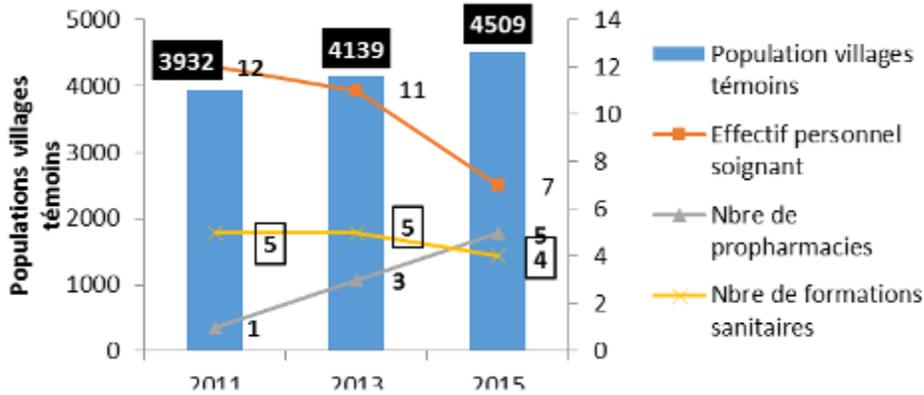
2-Education:

Légère Amélioration du Ratio maître/élève de 1/34 à 1/30
Ratio classe/élève de 1/33 à 1/32



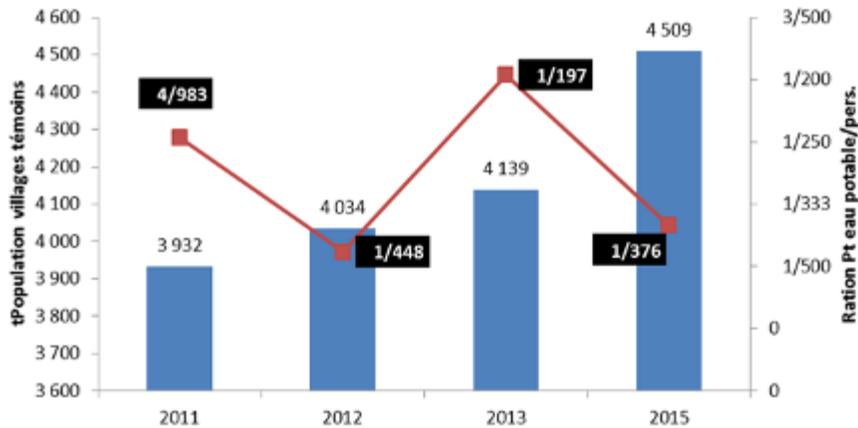
3- Santé :

Baisse du niveau d'encadrement sanitaire



4-Accès à l'eau potable:

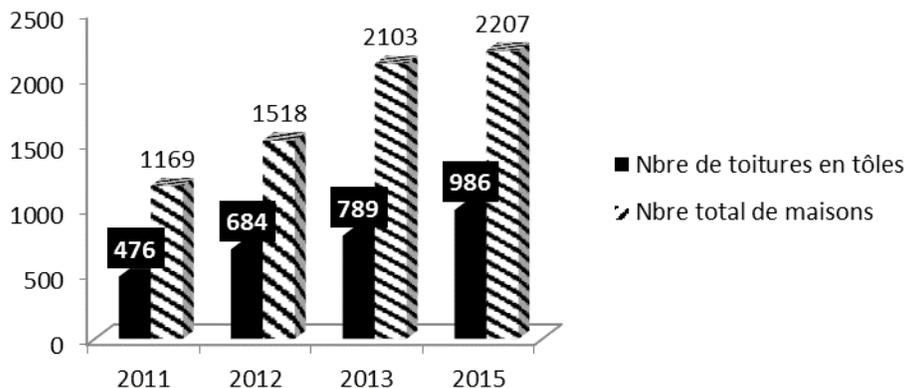
Légère Amélioration du d'un point d'eau pour 245 personnes à un point d'eau pour 376 en dépit construction de nouveaux forages Raison: augmentation population et manque entretien des forages.



5-Habitat

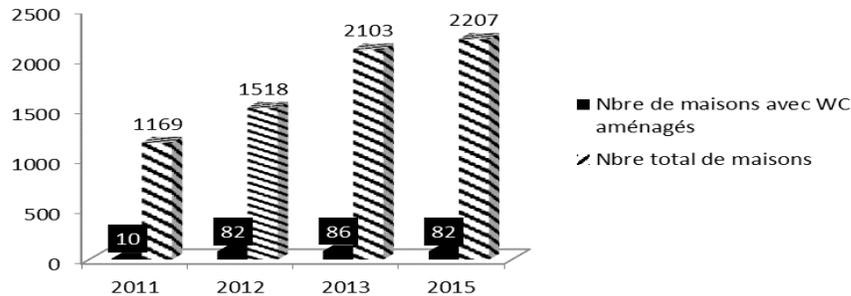
Amélioration de la qualité

Proportion de maison avec toiture en tôle est passée de 40% à 44 %



6-Cadre de vie:

Légère Amélioration: proportion de maison disposant d'un WC aménagé passée de 0,8% à 3,7%



H. Suivi du couvert végétal (télédétection)



Evolution du couvert forestier du massif entre 2000 et 2015



Type de végétation dans le massif de Ngoyla-Mintom en 2015



La couverture forestière est passée de 99,36% de la superficie du massif en 2013 à 98,85% en 2015 à cause: exploration mines, ouverture routes...

Renforcement des cadres politiques et législatifs de gestion des ressources naturelles

Quatre leviers d'intervention

- Renforcement des capacités des OSC et facilitation de leur participation aux processus nationaux ;
 - Réalisation des études techniques permettant d'éclairer la prise de décision ou de faire le plaidoyer ;
 - Soutien au REPAR dans sa démarche de développement d'un dialogue technique Parlement-Gouvernement sur les réformes de textes
 - Accompagnement technique et financier direct du processus
- Renforcement des capacités des OSC et facilitation de la participation
- 2011: Réalisation d'un état des lieux des OSC par rapport aux sujets concernés (mines, REDD+...)
 - 6 opportunités de formations offertes aux OSC
 - Les OSC de Ngoyla-Mintom ont participé à 8 rencontres relatifs aux processus nationaux de réforme ou construction de cadres normatifs nationaux avec le soutien du projet
- **Appui du projet à la participation des OSC et OCB de Ngoyla-Mintom aux réunions stratégiques au niveau national avec l'appui du projet (Nguiffo & Nkenfack; Schwartz, Hoyle, & Nguiffo ; BUREDIP)**
- **Soutien au REPAR dans sa démarche de développement d'un dialogue technique Parlement-Gouvernement sur les réformes de textes relatifs à la gestion des ressources naturelles**
- Appui pour l'organisation de mission de suivi sur le terrain (2011)
 - Appui à l'organisation de la 3e session du Comité Technique de suivi des recommandations du Forum sur la gestion intégrée des ressources minières et forestières au Cameroun (CTSF).
 - Appui à l'organisation de trois ateliers (2013, 2015, 2016) sur l'harmonisation des politiques sectorielles au Cameroun, la révision du code minier, harmonisation des textes se rapportant à l'usage de l'espace
- **Accompagnement technique et financier direct des processus**
- Relecture de la loi forestière
 - Elaboration des directives nationales du CLIP
 - Révision du Code minier
 - Etc.

Résultats : Contribution aux textes ci-dessous ayant abouti ou dans le pipeline:

- Décision N°1402/D/MINFOF/SG/DF du 12 juin 2012 fixant les critères de présélection et les procédures de choix des soumissionnaires des Unités Forestières d'Aménagement en vue de la conservation ;

- Directives nationales pour l'obtention du consentement libre informé et préalable (CLIP) dans la cadre de la REDD+ au Cameroun publiées par le MINEPDED au deuxième trimestre 2014 ;
- La Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier. Des avancées non négligeables, notamment en matière de protection de l'environnement, de droits des communautés, du développement local et de partage de bénéfices et de transparence
- Guide de participation du public aux évaluations environnementales, le document a été validé en juillet 2016 (dans le pipeline pour approbation)
- Avant-projet de loi portant régime des forêts et de la faune. Cet avant-projet a des innovations majeures qui concernent entre autres: le renforcement de la participation des parties prenantes, les droits des communautés, les pratiques d'aménagement forestier, l'accès à l'information par le public, la gestion des conflits hommes-faune, la gestion communautaire et la création des concessions de conservation (dans le pipe)

Difficultés majeures

Au niveau institutionnel ou administratif

- Lenteurs administratives dans certains processus : création de l'UTO, le classement ...
- Lenteurs du processus REDD+ au Cameroun
- Divergences ou insuffisance de coordination entre départements ministériels par rapport à certains aspects abordés par le projet ; Affectation de terres, PSE...
- Démobilisation des Comités riverains suite aux prescriptions de la loi de finance 2015
- Incompréhension parfois avec certaines ONG locales
- La question du montage d'un grand projet REDD+ dans le domaine forestier permanent est bloquée

Au niveau pratique

- Rareté de personnes qualifiées pour certains postes de travail
- Difficultés à trouver des consultants pour certains types de travaux: ex: Evaluation des dispositifs légaux, réglementaires et institutionnels de mise en concession des forêts domaniales pour les projets REDD+
- Coût sans cesse croissant de la prestation des consultants internationaux
- Braconnage massif d'éléphants
- Problèmes de gouvernance au sein des entités juridiques de FC
- Les difficultés à mobiliser certains techniciens fonctionnaires pour l'encadrement des communautés pour les AGR
- Etat des voies de communication dans la zone du projet, surtout en saison de pluies.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.lemassifforestiengoyla-mintom.org

UFA	Année d'attribution	Superficie	Date classement	Situation aménagement	concessionnaire
10 027	2012	31 803	21/07/2014	PA approuvé en 2015	SFEES
10 028	2012	77 692	21/07/2014	PA approuvé en 2016	Multi Service Plus
10 032	2013	74 474	21/07/2014	PA approuvé en 2016	SCIFO
10 033	2014	52 021	31/07/2014	PA approuvé en 2016	GRACOVIR
10 035	2012	77 551	21/07/2014	PA approuvé en 2014	IBC
10 036	2012	57 018	21/07/2014	PA approuvé en 2015	SIM
10 067	2013	51 342	-	PA non approuvé	BOTAC
09 001	NA	131 521	-		
09 002	NA	70 273	-		

	Date classement	Superficie (ha)	Situation aménagement
Forêt communale de Ngoyla	27/08/2014	35 890	PA non élaboré
Forêt communale de MINTOM	31/07/2014	41 455	PA élaboré, mis en œuvre
Parc National de Nki	06/10/2005	309 362	PA élaboré en 2013
Réserve de Faune de Ngoyla	27/08/2014	156 672	PA en cours d'élaboration

30 forêts communautaires couvrant une superficie de 110 188 ha dont certaines bénéficient de l'accompagnement de WWF

02 ZIC

Superficie du massif: 932 142 ha

UTO Ngoyla-Mintom créé par Arrêté N°017/PM du 20/02/2013 du Premier Ministre

Cahier de charges spécial des UFA

En plus des :

Clauses générales

Clauses particulières

Il a été prévu des clauses spéciales pour les UFA du massif:

1. Réduction de l'impact sur la faune sauvage:

Règlement intérieur et actes pour interdire aux employés et à leurs familles, la chasse, le commerce de la viande, des armes ou munitions, ainsi que le transport du gibier par les véhicules de service

Mettre à la disposition du personnel, au prix coutant, des sources de protéines autres que la viande de brousse

Obliger les employés de coopérer avec le MINFOF dans la lutte contre le braconnage

Construire des postes de contrôle avec barrière sur les principales voies d'accès aux UFA

2. Vulgarisation du cahier de charges par voie d'affichage ou par le biais des radio locales

3. Conservation de la faune

Approvisionner les équipes d'inventaires en protéines autres que la viande de brousse

Collecter et transmettre à l'administration forestière, les indices et informations relatives au braconnage

Associer la population aux efforts de surveillance à travers les comités paysans-forêt

Installer les base-vie uniquement dans les chefs lieux d'Arrondissement ou utiliser toute autre base pré-existante

N'installer aucune unité de transformation dans le massif

Signer éventuellement des contrats de partenariat avec les projets de conservation de la nature en vue de la réalisation des activité de recherche sur la faune

Interdire la circulation des grumiers dans les UFA entre 17 H et 06H

Participer à la plateforme locale de concertation des acteurs et contribuer au « basket-fund » qui sera mis en place pour le financement des activités de conservation

4. Suivi évaluation des activités par les services déconcentrés du MINFOF

5. Contrôle de l'exécution du cahier de charges par le Directeur des Forêts

Leçons apprises (1/2)

Les évaluations faites sur la terrain montrent que les concessionnaires s'attèlent à respecter les clauses du cahier de charge.

Leçons apprises:

L'importance d'une plateforme de concertation multi-acteurs pour la gestion durable dudit massif forestier

La nécessité de mobiliser les fonds pour le financement des activités de gestion durable des forêts. A ce sujet, l'appui des projets MINFOF/GEF et WWF-UE a apporté une contribution significative

Des efforts restent cependant à faire par:

- **Les populations locales**, pour véritablement s'impliquer dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques
- **Les concessionnaires forestiers pour :**
 - L'entretien des limites des UFA
 - L'adoption et la vulgarisation auprès des employés, des règlements intérieurs
 - Le renforcement des capacités des équipes d'inventaire et d'exploitation pour la prise en compte des sites particuliers/haute valeur de conservation et le respect des normes d'intervention en milieu forestier ;
 - L'amélioration de la collaboration avec l'administration et les ONG de conservation
 - L'amélioration du dialogue avec les populations riveraines et leur implication dans les activités de gestion forestière à travers les CPF
- **Les ONG de conservation pour :**
 - Continuer à apporter leur appui technique aux entreprises forestières de la zone en matière de gestion durable des forêts et de conservation de la faune dans le respect de la réglementation et des institutions locales.
 - Accompagner la gestion durable de la faune aussi bien dans les concessions forestières que dans les Aires protégées

Perspectives

- **Le MINFOF envisage de :**
 - Suivre l'élaboration des plans d'aménagement
 - Poursuivre les missions de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement et particulièrement des prescriptions relatives à la gestion de la faune
 - Poursuivre avec l'appui des différents acteurs, l'encadrement des CPF
 - Rechercher des financements et travailler avec tout projet intervenant dans la zone, pour la gestion durable du massif forestier de Ngoyla-Mintom et la conservation de la faune

Exposé 4 : LA SURVEILLANCE ET LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE Une nécessité pour l'espace TRIDOM

Par: MOUNCHAROU GEORGES
DELEGUE REGIONAL MINFOF SUD

Présentation de l'espace TRIDOM



Carte des menaces

Espèces emblématiques TRIDOM

Les sites de Conservation dans le TRIDOM Gabon

- **Minkébé**: le plus grand parc du réseau des parcs nationaux du Gabon avec Forte diversité animale et végétale; Fort endémisme locale; Zone écologique sensible (foyer du virus Ebola); Existence de paysage particulier (Inselberg, Baï, Grande étendue de zone humide, ...);
- **Ivindo**: Baï de Langoué; Les plus grande chutes d'eau du pays; Un des parcs les ieux connus sur le plan scientifique; ...
- **Mwagna**: Présence de Bongo, grande diversité de clairière marécageuse, forte densité de Loaf, ...

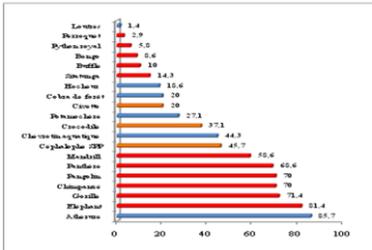
Menaces: AK47

Especies emblématiques

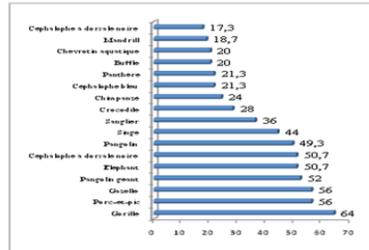
Evolution des menaces

Principales espèces prélevées et en circulation transfrontalière

2013: Cameroun-Congo



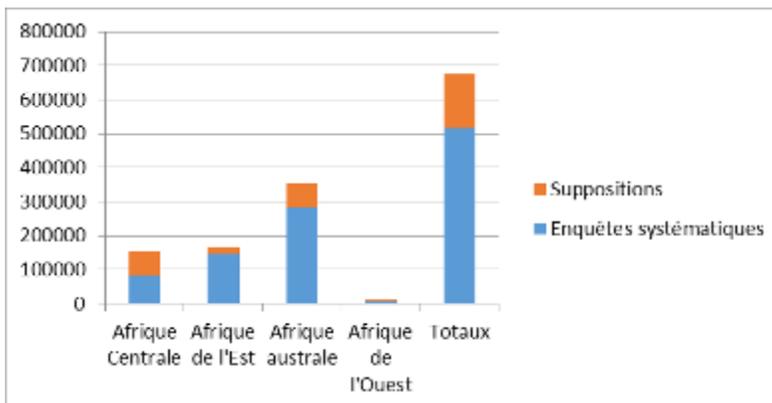
2014: Cameroun-Gabon

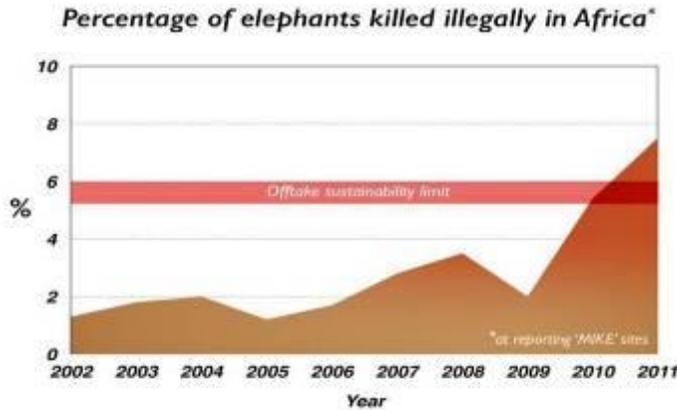


NIVEAUX DE VALORISATION DE L'IVOIRE

Espèces	Mesure	Cameroun		Congo	
		Min	Max	Min	Max
Ivoire	Kg	250.000	800.000	150.000	300.000
Peau de Panthère	Entière	50.000	100.000	40.000	80.000

EVALUATION DU POTENTIEL





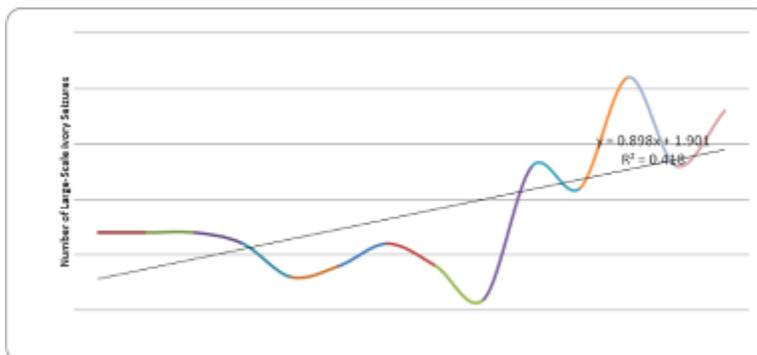
Source: CITES, Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE), 2012

ANALYSE UNEP

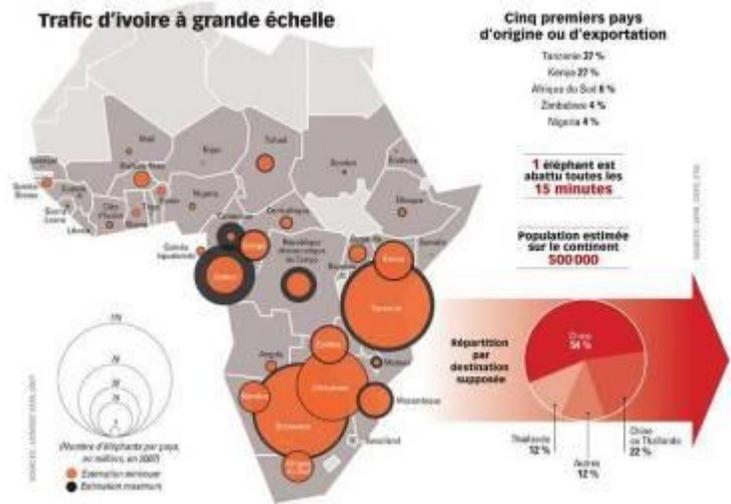
Selon l'UNEP rapport 2014

Wildlife and forest crime has a serious role in threat finance to organized crime, and non-state armed groups including terrorist groups. Ivory also provides a portion of income raised by militia groups in the DRC and CAR, and is likely a primary source of income to the Lord's Resistance Army (LRA) currently operating in the border triangle of South Sudan, CAR and DRC. Ivory similarly provides a source of income to Sudanese Janjaweed and other horse gangs operating between Sudan, Chad and Niger. However, given the estimated elephant populations and the number of projected killed elephants within the striking range of these militia groups, the likely annual income from ivory to militias in the entire Sub-Saharan range is likely in the order of USD 4.0–12.2 million.

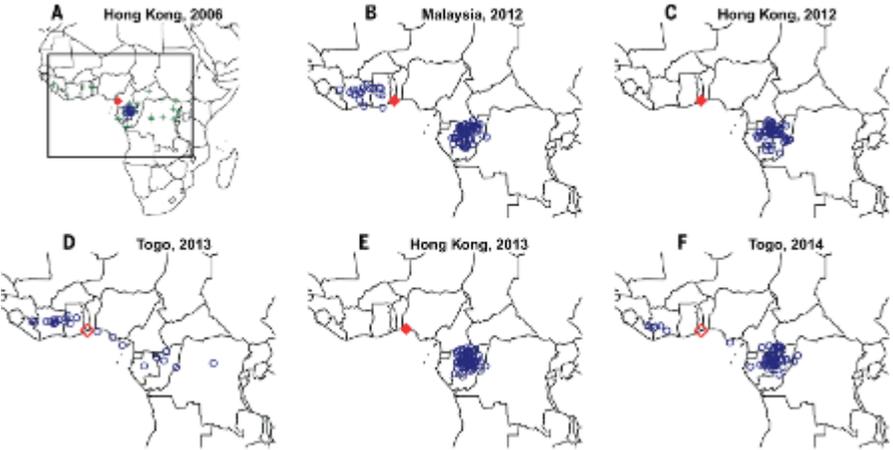
EVOLUTION DES SAISIES ENTRE 2008 ET 2013



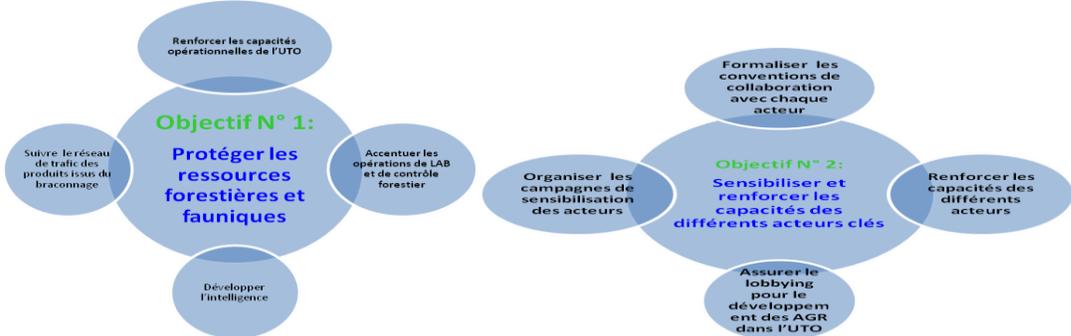
PREOCCUPATIONS INTERNATIONALES

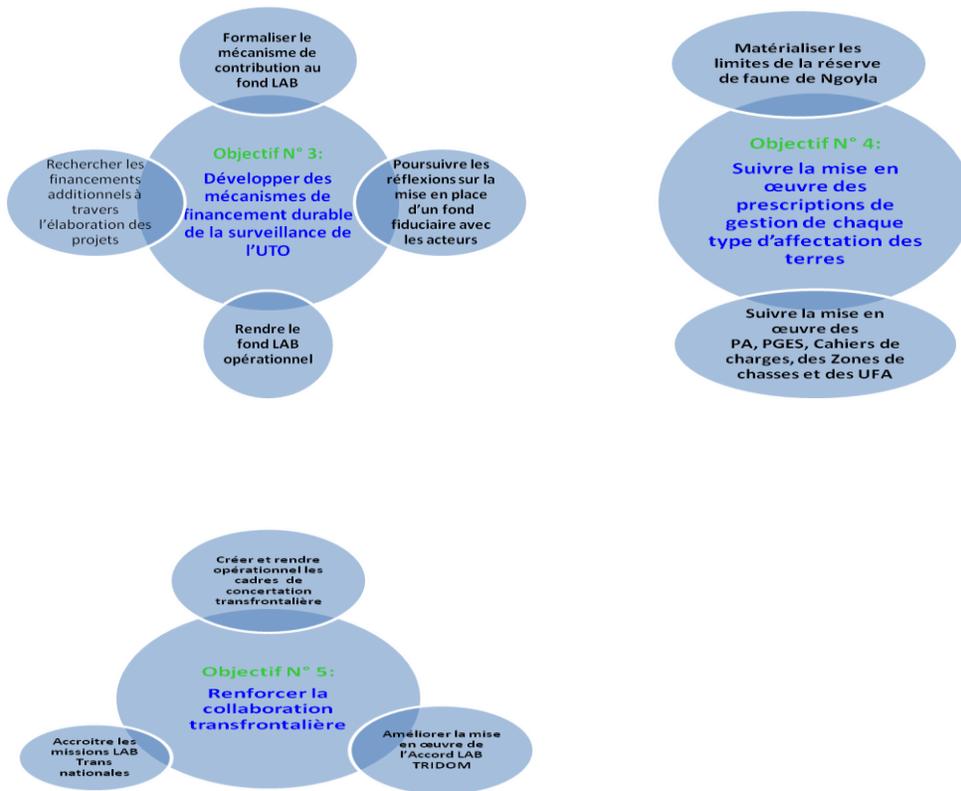


ANALYSE ADN DE CERTAINS STOCKS D'IVOIRES SAISIS



Stratégie de surveillance des ressources du massif





Conclusion

L'espace transfrontalier est de prime abord, un champ complexe de gestion des ressources naturelles, notamment faunique. Une gestion durable de biodiversité dans un tels espace est une tâche ardue au regard de la souveraineté de chaque Etat et de la mixité/mobilité des ressources animales. La dynamique actuelle dans le TRIDOM apparait comme une opportunité à saisir pour faciliter un cadre de concertation transnational actif et dynamique de gestion des ressources naturelles et de lutte contre les réseaux de criminalité y afférents

- L'Asie a vu disparaître le panda qui est devenu l'emblème du WWF aujourd'hui de la même façon de manière silencieuse et brusque. Le Cameroun a vu également s'éteindre sa dernière population de rhinocéros de manière similaire. On avait pensé qu'on ameutait inutilement La communauté nationale;

- Nous voulons croire que ce fléau grave mais évoluant de façon pernicieuse et rampante est parfaitement maîtrisé par toutes les parties prenantes;
- Nous voulons aussi croire que nous n'allons pas assister impuissant à la menace d'extinction de quelques espèces emblématiques.
- Nous reconnaissons que la maîtrise de ce fléau dépasse le strict cadre des administrations en charge de la faune: Le fléau ayant pris des ramifications sous régionales voire internationales avec des complicités nationales insoupçonnables dans chaque pays;
- Nous restons convaincu que des mesures fortes seront prises pour mettre hors d'état de nuire ces organisations criminelles
- Une harmonisation des législations est nécessaire comment expliquer selon la loi criminelle chinoise toute personne impliquée dans le transport, l'achat et le trafic des produits de la faune codifiées par la CITES est puni d'au moins 5 ans de prison alors que dans nos pays cela continue d'être un délit
- Nous restons enfin convaincu qu'un bon engagement des Etats de l'aire du TRIDOM pourrait donner accès à des portes de réseaux mafieux pouvant clarifier certains pans d'intérêts sécuritaire

Faire de l'espace TRIDOM une des reliques de la biodiversité de l'Afrique tel est le résultat attendu de cette collaboration transfrontalière.

Exposé 5 : **Projet TRIDOM**

Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Dja- Odzala- Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon

Martin Zeh-Nlo
Hôtel Hilton
Yaoundé 27 mars 2017

Sommaire

- Localisation & Montage Institutionnel
- Rappel Objectif Spécifique
- Synthèse Résultats: 2008 – 2014 & Challenges 2015 - 2019
- Liste Principaux Acquis
- Composantes Phase II

Localisation & Montage Institutionnel

Pays: Gabon, Congo Cameroun

Durée: Sept (7) ans

Démarrage : Août 2008

Fin Ph. Opérations: Déc. 2014

Fin Ph. Clôture: Juin 2015 Budget: 10.117.500 USD

Bailleur: FEM

Priorité Stratégique FEM:

BD1 – Catalyser durabilité

Systemes d'Aires Protégées

Agence Mise en œuvre: PNUD

Agence d'Exécution: UNOPS

MO Act. Terrain: WWF; Agences Nationale Conservation; Services Conservation
Ministère Tutelles & ONG Locales

Rappel Objectif Spécifique

Préserver fonctions & connectivité écologiques & assurer conservation long terme système aires protégées à travers aménagement intégré, durable et participatif dans interzone entre les aires protégées.

Synthèse Résultats: 2008 – 2014 & Challenges 2015 - 2019

Résultat n°1 : Affectation, Utilisation Terres & Gouvernance

- Elaboration plan consensuel intégration corridors migrations éléphants (PCICME) dans Plans Nationaux Affectation Terres.

Carte

- Détermination et renforcement règles opérationnelles en cours Concessions Extractives; Emprises constructions Infrastructures Base & Terroirs villageois.
- Faciliter processus approbation (PCICME) par Etats Parties; *Faciliter processus soumission Secrétariat du MAB/UNESCO par Etats Parties: Proposition désignation Paysage TRIDOM, Statut RBT (Suite mis en place déclencheurs)

Résultat n°2: Suivi Ecologique & Lutte Anti Braconnage

- Sélection et mise surveillance communautaire dans interzone dix sept (17) blocs clairières clés à sextuple effets: *Protection; *Ecologique; *Socio – économique; *Socioculturelle *Recherche Appliquée ; *Sécurisation transfrontalières zones tampons Aires Protégées.
- Cartographie et détermination degré utilisation réseau pistes migrations éléphants;
- Localisation zone concentration GM; identification groupes repr.
- Poursuivre activités s/c partenariat : *Télémétrie éléphants; *Suivi écologique et socio-économique hot spots/Im. satellitaires; *Suivi dynamique populations GM *Identification emprunte génétique Eléphants; *Interprétation langage & stress éléphants.
- Mis en place dispositif spatio-temporel suivi tendances pour aider prise décision gestion;
- Signature Protocole d'Accord LAB TRIDOM;
- Mis en place Comités suivi contentieux LAB: National & Transfrontalier avec appui INTERPOL
- Construction en cours Poste LAB TRIDOM.
- Fonctionnement Equipes LAB Bi & Tri Nationales dans Bandes Transfrontalières.
- Poursuivre activités en cours sous couvert partenariat: Protection biotopes prédilection GM (clairières);
- Faciliter extension Système I-24/7 de l'INTERPOL & Introduction brigades canines dans activités LAB /axes routier transfrontaliers.
- Détermination et renforcement règles opérationnelles en cours Concessions Extractives; Emprises construction Infrastructure Base & Terroirs villageois (Cohérent aux enjeux Conservation-Développement)
- Etablir partenariats : *Certification;
- Suivi mise application cahiers charges particuliers & plans gestion env. & social renforcés.

- Développement projet RDD+ pour maintien & ou rétablissement. corridors migrations GM.
- Capitalisation Bonne pratiques.

Résultat n°3: *Lutte Contre pauvreté, réduction Braconnage*

- Renforcement leaders économie terroirs villageois clés /AGR en joint venture avec Braconniers / ARBRAT;
- Suivi utilisation terroirs: *Pression chasse: effort chasse; *Reconversion & dénonciation cibles braconnage. *Pression agriculture gestion jachères & lutte agriculture itinérante sur brulis;
- Suivi Communautaire Blocs de clairières
- Poursuivre activités en cours sous couvert partenariat
- Facilitation mis en place faveur PNOK/Congo: *Partenariat public-privé« Fondation Odzala-Kokoua » 25 ans renouvelable pour gestion; *Concession écotouristiques Haut & Moyen de Gamme (attraction gorilles et éléphants). Effets après 3ans Exercice: *Forts retombées socio-économique; *Sensible Impact Ecologique; *Mais accès prohibitif tourisme Bas de Gamme.
- Etablir partenariats: *Appui développement écotourisme Com. *Appui mis en place quotas communautaire exportation perroquets clairières Bolozo/UFA Tala-Tala; *Appui étude faisabilité Complexe Transfrontalier Eco touristique Congo - Gabon (Mazingos- Mvahadi); *Appui résolution durable conflit Homme-Eléphants".

Résultat n°4: *Financement durable*

- Détermination couts récurrents & GAP surveillance continue;
- Identification secteur privé de proximité, prédisposé cofinancement LAB et AGR
- Identification source financement cadre PSE: *Manufacture cartouches chasse; *Brasserie production bières étiquetées en espèces faune; *Barrage hydro-électrique; *Usine embouteillage eaux minérale.
- Faciliter mise en place cofinancement issue secteur privé proximité;
- Transférer au Projet Mécanisme Financement Durable Aires Protégées, résultats identification source financement cadre PSE.

Principaux Acquis

Plan Institutionnel & Réglementaire

- Plateformes concertation: CTPE; CTS; CTSA;
- Textes Accords: Accord Coopération; Protocole d'accord Lutte Anti-Braconnage; Mise en place déclencheurs RBT/MAB.

Plan Technique

- Equipes multidisciplinaires;

- Projet Plan consensuel Intégration Corridors éléphants dans Plans Nationaux Affectation Terre.

Outils gestion transfrontalière

- Base de données SIG & sous site WEB COMIFAC
- Dispositif spatiotemporel suivi LAB Ecologique & Socio-économique
- Comité Mixte Suivi Contentieux Faune Sauvage
- Poste Surveillance TRIDOM.

Challenges & Réplication

*Nécessité deuxième phase Projet
Articulé sur trois composantes pays*

- Cameroun (PNUD)
- Congo (PNUD)
- Gabon (Banque Mondiale)

Integrated and Transboundary Conservation of Biodiversity in the Basins of the Republic of Cameroon
Période de 5 ans à partir de 2018

Financing Plan	
GEF Trust Fund	USD 3,907,500
(1) Total Budget administered by UNDP	USD 3,907,500
Parallel co-financing (all other co-financing that is not cash co-financing administered by UNDP)	
Government	USD 8,500,000
ZSL	USD 3,757,781
IUCN	USD 8,000,000
WWF	USD 5,000,000
AWF	USD 400,000
UNESCO	USD 125,000
ICRAF	USD 20,000
(1) Total co-financing	USD 25,802,781

Integrated and Transboundary Conservation of Biodiversity in the Basins of the Republic of Cameroon

Project Objective, Components, and Outcomes

Background: Cameroon lies on the west coast of Africa in a biodiversity hotspot that extends along the west African coast from Guinea to Cameroon and spanning nine countries in between. The hotspot is one of the most fragmented in the world, retaining only 15% of its original forest cover. Poaching, overhunting and overfishing are exacerbated by rampant corruption in the government. Trophy hunting has caused severe declines in large carnivore populations since the 1970s. The country has a thriving bush meat trade even in Protected Areas (PAs) and the government is not managing to control this.

Project Objective: To support the Government of Cameroon to address the effective management of globally significant protected areas in the Cameroon Basin forest ecosystem and reducing poaching and illegal trade in threatened species through strengthened capacity for law and natural resources management at both national and local levels.

Project Components:

- Strengthen capacity for effective PA and IWT governance
- Improve the effective management of globally significant protected areas
- Reduce wildlife crime in the forest landscapes affecting threatened species [site level]

Project Outcomes:

1.1 PA and IWT policy frameworks in place with implementation capacity

2.1 Improved management effectiveness of PAs

3.1 Wildlife crime is combated on the ground by strengthening enforcement operations across target Pas and Interzones sites

3.2 Adoption of Management practices and community centred initiatives in the forest interzone that support sustainable livelihoods SLM and reduce wildlife crime

**EXPOSES SESSION 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FINANCEMENT DURABLE ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Exposé 1 : PSE et REDD+ : l'expérience du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom

M. NJAYOU MAMA MOUSTAPHA
Conseiller Technique REDD+, WWF-Cameroun

Atelier de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé, 28 Mars 2017

Plan de l'exposé

1 Processus PSE communautaire dans l'arrondissement de Ngoyla

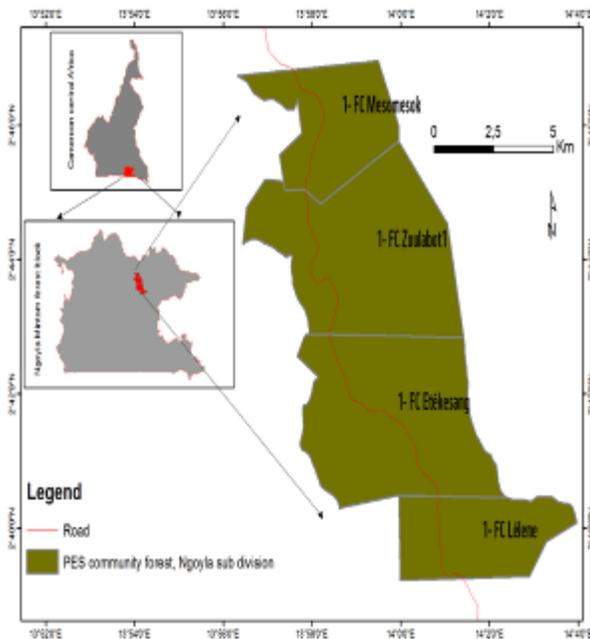
- 1.1 Description de la zone du projet et étude de faisabilité
- 1.2 Activités réalisées pendant la mise en œuvre du projet PSE

2. Promotion de la REDD+ dans le domaine forestier permanent

- 2.1 Contribution à la construction du cadre normatif de la REDD+ au Cameroun
- 2.2 Renforcement des capacités des acteurs de la REDD+
- 2.3 Efforts de développement d'un projet REDD+ dans le massif de Ngoyla-Mintom

3. Suivi de la variation des stocks de carbone dans le domaine forestier permanent

Description de la zone du projet PSE



Objective: Promouvoir la gestion durable des ressources forestières dans les FC à travers un mécanisme de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

- **Localisation:** Région de l'Est, Arrondissement de Ngoyla, paysage du TRIDOM
- **Communautés bénéficiaires:** Lelene, Etekesang, Zoulabot I, Messok-Messok
- **Population:** 1000 âmes environ
- **Types d'utilisation de terre:** Forêt relativement intact, forêt perturbée, jachères, plantation cacaoyères,
- **Principale Culture de rente:** Cacao (50-100 tonnes/an)
- **Superficie de la zone du projet:** About 9000 ha (the 4 CF)
- **Service écosystémique:** **regulation du climat** (Réduction de la déforestation et de la dégradation de la forêt dans les FC)
- **Principal bailleur:** Union Européenne
- **Quantité de CO2 réduite:** 26,044 tCO2e
- **Nombre de certificats Plan Vivo émis:** 20,835 tCO2e
- **Co-Benefit:** Sécurité foncière pour les baka, protection de la biodiversité, amélioration des techniques agricoles, bénéfices sociaux (construction des salles de classe et recrutement des enseignants, amélioration de l'habitat, dotation en énergie solaire)...

Etude de faisabilité du projet PSE



Bioclimate

Town Mains Station
280 Leith Road
Edinburgh EH16 6AE
Scotland

Ngoyla Mintom Payment for Ecosystem Services (PES) Project Scoping study report

September 2012



View of the canopy of a large emergent tree found in the Ngoyla Mintom Landscape, Eastern Cameroon
Picture by Ezra Neale, Bioclimate, Research and Development, June 2012.

Authors: Ezra Neale and Michael Riddell



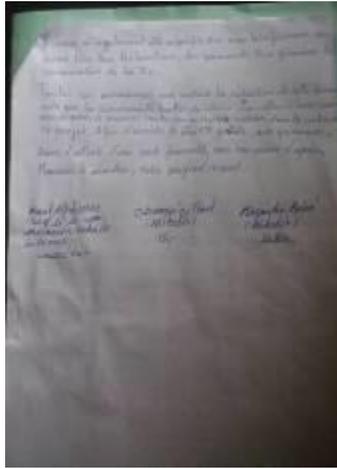
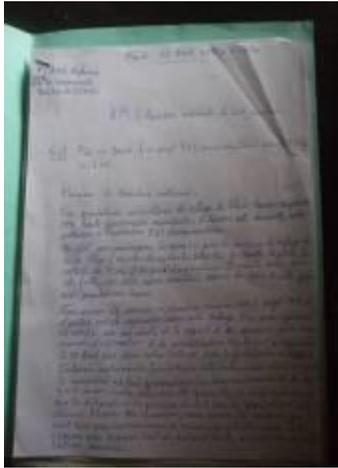
Bioclimate Research & Development

www.brdi.org

Activités réalisées pendant la mise en œuvre du projet PSE

➤ RECHERCHE DU CLIP

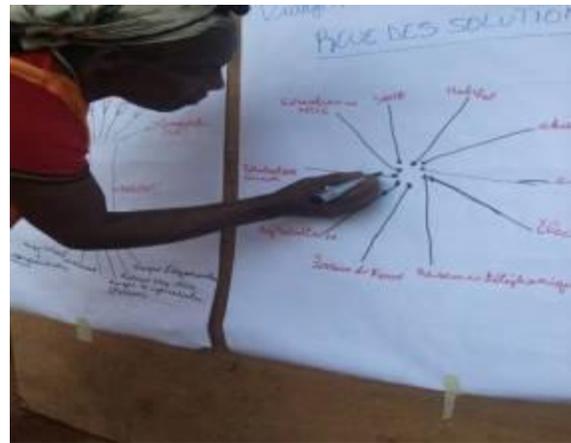




Information, sensibilisation, négociation,
Formalisation de l'accord

**R1: Le consentement des communautés
donné librement et en connaissance de
cause a été obtenu**

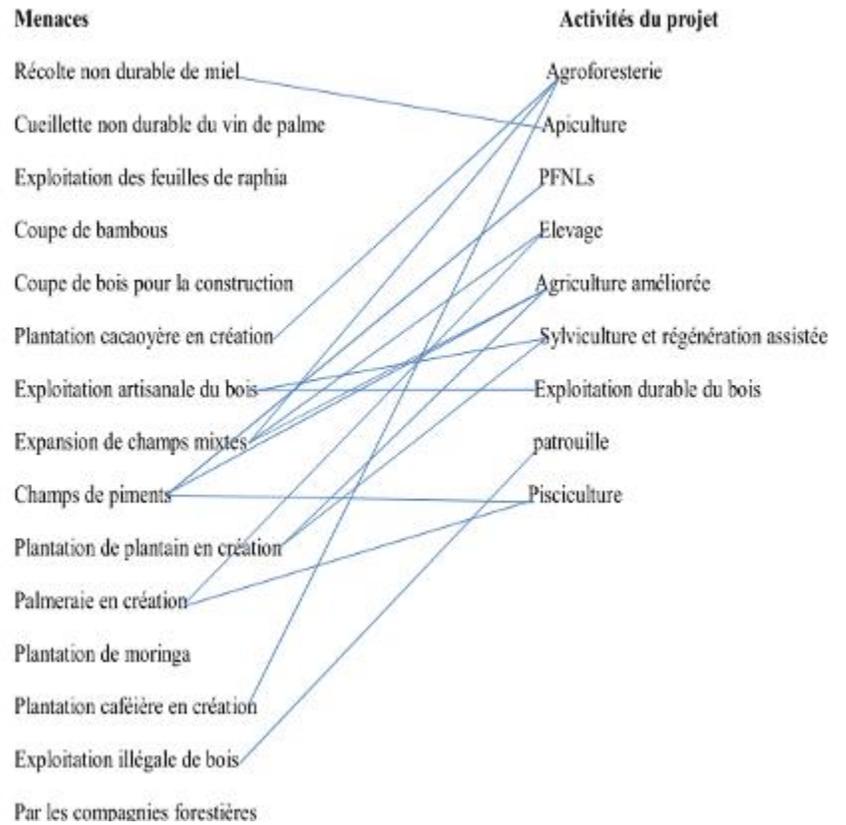
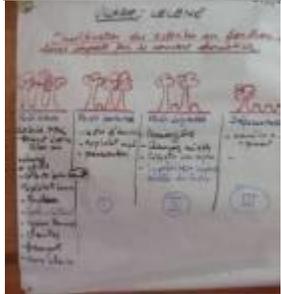
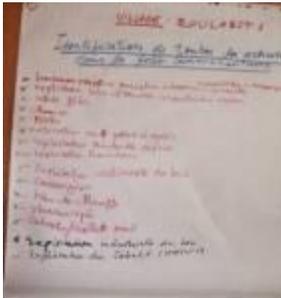
➤ **Etude socio-économique**



R2: Elaboration d'un scénario de référence socioéconomique

R3: Identification et priorisation des besoins communautaires

➤ **Identification des moteurs de déforestation et des activités du projet**



R4: Moteurs de déforestation chez les bantous: cacaoculture et champs vivriers

Chez les bakas: Nos activités ne détruisent pas la forêt, elles la perturbent et la dégradent à la limite.

R5: l'agroforesterie (association arbres fruitiers et cacaoyers) a été retenue comme l'activité prioritaire du projet

➤ **Processus d'élaboration du scénario de référence et du scénario projet**



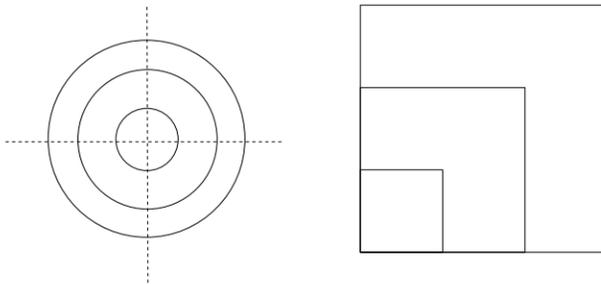
Cartographie des menaces (plantations cacaoyères, champs vivriers)



Elaboration des cartes participatives



Elaboration des cartes d'utilisation de terre géo-référencées



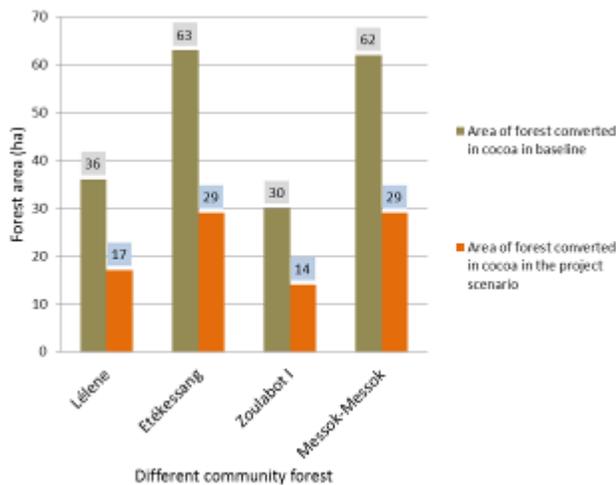
$$\langle AGB \rangle_{est} = \rho \times \exp(-1.499 + 2.148 \ln(D) + 0.207(\ln(D))^2 - 0.0281(\ln(D))^3)$$

(Equation de Chave)

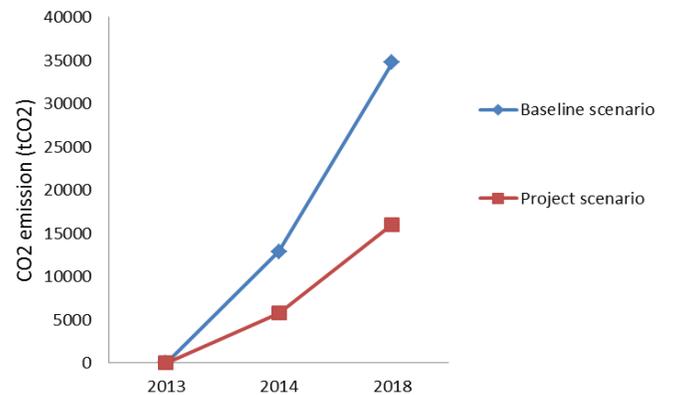
Sub-plot	Radius	Square	Area	Trees
Small	5.64 m	10.00 m	0.01 ha	>5 cm dbh
Medium	12.62 m	22.36 m	0.05 ha	>20 cm dbh
Large	17.84 m	31.62 m	0.10 ha	>50 cm dbh

➤ **Processus d'élaboration du scénario de référence et du scénario projet**

Total area converted in cocoa both in the baseline and peroproject scenario



CO2 emission for both the project and baseline scenario for the 04 Community forests



➤ **Processus d'élaboration du scénario de référence et du scénario projet**



Scénario de base

Les variétés non améliorées de cacao demandent plus d'espace et produisent moins



Scénario projet

Nous (Baka) n'irons plus travailler pour les autres (bantou) maintenant que nous avons nos propres cacaovères

Les variétés améliorées demandent peu d'espace et produisent plus

➤ **Organisation de deux voyages d'échange d'expérience à Nkolenyeng et à Nomedjoh**



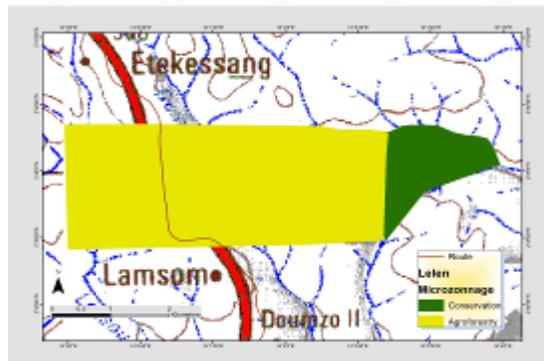
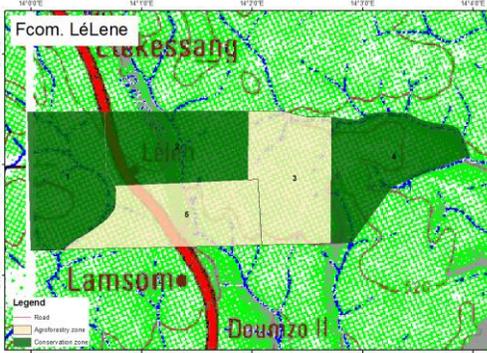
R7: 12 représentants des villages PES de Ngoyla ont réalisé un voyage d'échange d'expérience avec les personnes ressources de Nkolenyeng



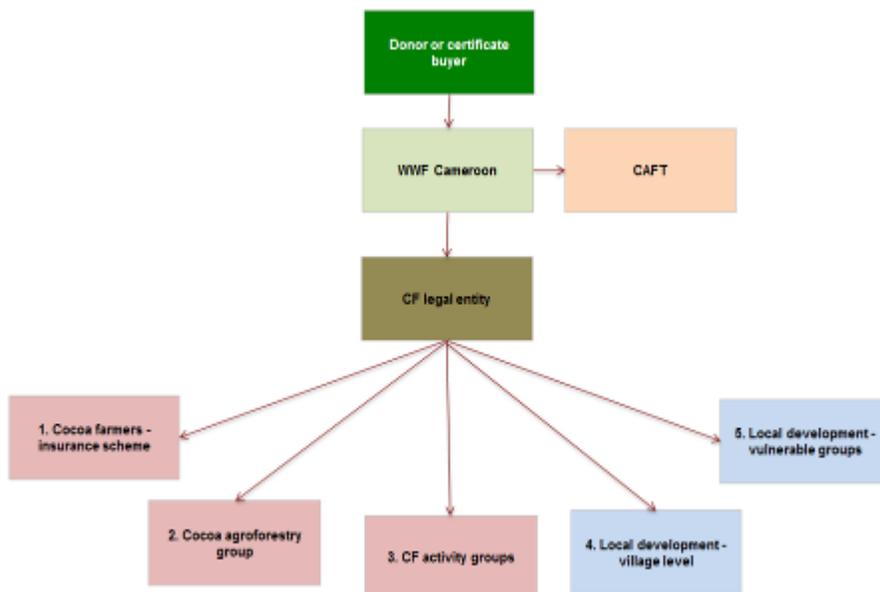
➤ **Production et distribution de plants de cacaoyers**



➤ **Réalisation du micro-zonage dans les FC**



➤ **Elaboration d'un mécanisme de partage de bénéfice**



➤ **Elaboration d'un mécanisme de partage de bénéfice**



Plan Vivo Technical Specification



Avoiding Locally Controlled Deforestation in Ngoyla-Mintom Community Forests

Authors: WWF Central Africa Regional Programme Office, Cameroon
 Biodiarte, UK www.biodiarte.eu
 Contact: Njoyou Maria Monstapha
nm12301@wwf-camero.org / nm12301@wwf-camero.org

Plan Vivo Project Design Document
 Payment for Environmental Services for Rural Communities within the Ngoyla
 Minton Forest block, East-Cameroon (PES-NM)



Authors: WWF Central Africa Regional Programme Office, Cameroon
 Biodiarte, UK www.biodiarte.eu
 Contact: Njoyou Maria Monstapha
nm12301@wwf-camero.org / nm12301@wwf-camero.org

)

ire de



Présentation des contrats aux parties prenantes



Diffusion des contrats dans les communautés (03 mois environ)

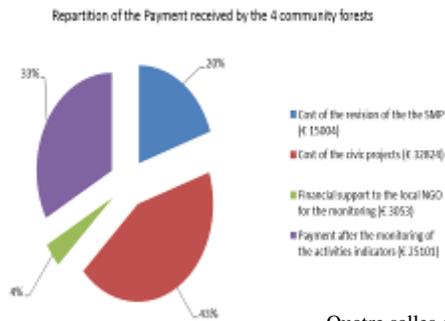


Signature des contrats



Signature des contrats

➤ Bilan des Micro-projets sociaux



Quatre salles de classe en cours de construction, annui financier à 150 élèves pour la scolarité

Amélioration de l'habitat (foyer communautaire)



Acquisition de 100 kits solaires



Acquisition de quatre machines à écraser



06 maisons dans la communauté baka à Ndimako

2. Promotion de la REDD+ dans le domaine forestier permanent

2.1 Contribution à la construction du cadre normatif de la REDD+ au Cameroun

- l'élaboration du RPP,
- L'élaboration des directives nationales du CLIP
- De la Décision N°1402/D/MINFOF/SG/DF du 12 juin 2012 fixant les critères de présélection et les procédures de choix des soumissionnaires des Unités Forestières d'Aménagement en vue de la conservation

2.2 Le renforcement des capacités des acteurs de la REDD+

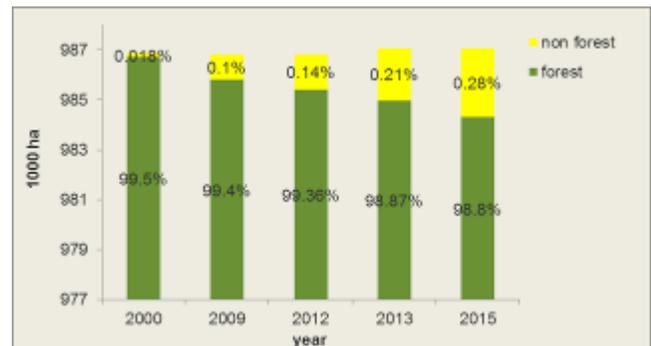
- Au niveau du terrain, 05 sessions de renforcement des capacités au profit des responsables des services déconcentrés du MINFOF, MINEPDED et MINEPAT, des CPF, des ONG locales ou de certaines organisations communautaires de base.
- Au niveau national, en décembre 2012 à Yaoundé, le MINEPDED, le WWF et la firme WWC (Wildlife Works Carbon) ont organisé un séminaire gouvernemental de formation sur le mécanisme REDD+ à l'intention des membres du Comité National de Pilotage REDD+ du Cameroun.



2.3 Les efforts de développement d'un projet REDD+ dans le massif de Ngoyla-Mintom

- Conclusion d'un MoU entre WWF et WWC pour la conduite de l'étude de faisabilité d'un projet REDD+ à Ngoyla-Mintom en 2011
- Réalisation d'une étude de faisabilité conduite avec l'accord du MINEP et du MINFOF de novembre 2011 à mars 2012 par les équipes du projet WWF-UE et de WWC
- Montage d'un dossier d'offre pour un projet REDD+ dans les UFA 09 001-002, 10 032-33-34-35 et 36 avec l'appui de WWF.
- Appui technique et financier au MINEPDED dans le cadre de l'élaboration et Soumission de l'ER-PIN à la banque mondiale après échec du dossier d'offre pour la REDD+ dans les UFA soumis au MINFOF par WWC et WWF

3 Suivi de la variation des stocks de carbone pendant la période du projet



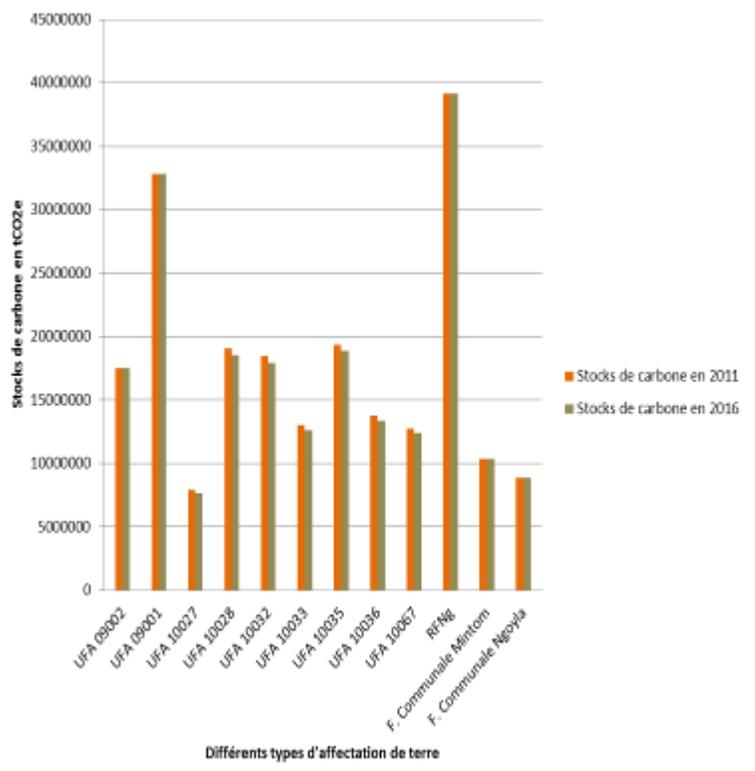
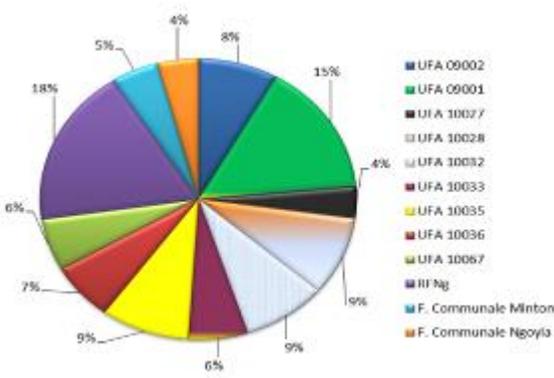
Evolution du couvert forestier du massif entre

Soutien logistique et technique (images): MINEPDED, WWF-Allemagne

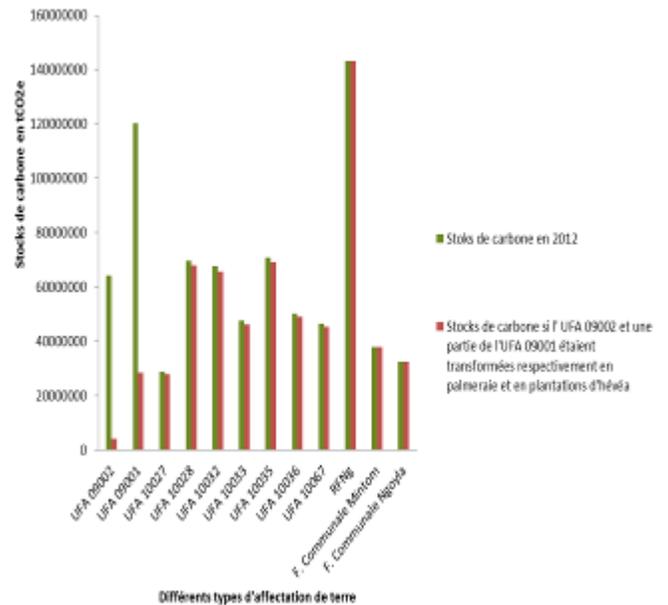
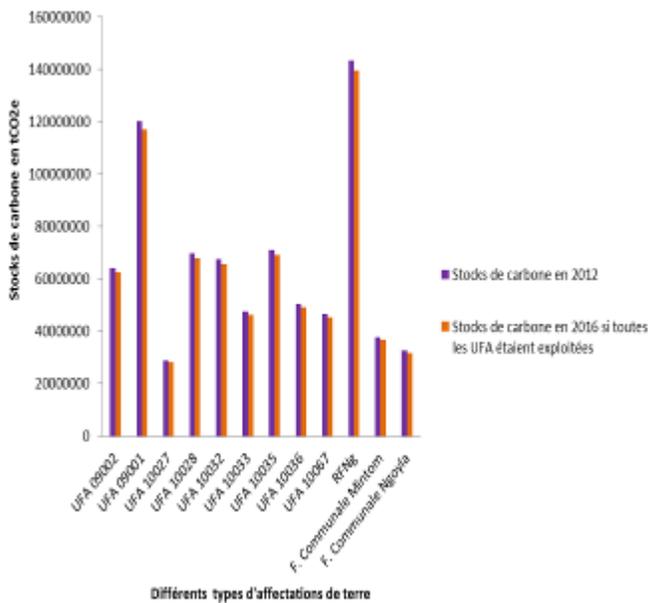
Type d'images: les images satellites composites radar PALSAR, les images Multi-spectral

Landsat 8 et SPOT 4 et 5, données de terrain

Logiciel utilisé: ERDAS IMAGINE

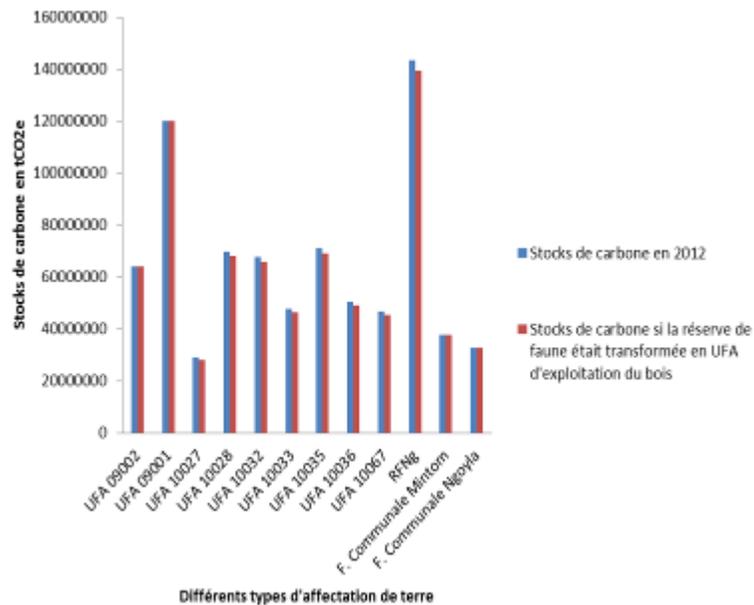


Stocks de carbone perdus entre 2011 et 2016 : 0,01 Giga tCO2e



Stocks de carbone perdus entre 2012 et 2016 si toutes les UFA étaient attribuées à l'exploitation du bois: 0,02 Giga tCO2e

Stocks de carbone perdus entre 2012 et 2016 si l'UFA 09002 et une partie de l'UFA 09001 étaient transformées respectivement en palmeraie et en plantations d'hévéa: 0,16 Giga tCO2e



Stocks de carbone perdus entre 2012 et 2016 si la réserve de faune était aussi attribuée à l'exploitation du bois: 0,01 Giga tCO2e

Leçons apprises du processus PSE

- L'enthousiasme des communautés motivées par les premières retombées ainsi que les premiers résultats de suivi du microzonage montrent qu'il est possible de développer des microprojets PSE dans les communautés à la base. Le PSE dans les FC est donc possible si on a l'expertise, un environnement institutionnel habilitant, une amélioration significative de la gouvernance dans son ensemble, la perception du PSE comme outil de développement rural...
- De par la qualité de gouvernance qu'il instaure, le PSE présente un important potentiel d'amélioration de la gestion des FC et de promotion du développement local (concertation plus fréquente et ouvertes autour de la gestion de la FC, agroforesterie, amélioration de l'habitat, ...). A ce titre, on peut prendre le PSE comme cadre ou outil de promotion du développement à la base. Vue sous cet angle, les coûts de mise en œuvre sont à relativiser par rapport aux impacts potentiels.
- En réduisant les risques de conflits entre les communautés et l'administration forestière (conflits liés au non-respect des clauses d'exploitation du bois par

les opérateurs économiques partenaires des communautés), la valorisation par le PSE permet de sécuriser les droits des populations sur les forêts communautaires pour au moins 25 ans.

- Le processus de développement d'un projet PSE au Cameroun est très coûteux en temps, moyens financiers et moyens humains. Le microprojet a pris 5 années de l'étude de faisabilité à la validation, mobilisé beaucoup de personnes... et coûté plus de 300 000 US\$.
- Le processus de développement d'un projet PSE au Cameroun est très coûteux en temps, moyens financiers et moyens humains. Le microprojet a pris 5 années de l'étude de faisabilité à la validation, mobilisé beaucoup de personnes... et coûté plus de 300 000 US\$.
- L'investissement initial élevé met le PSE hors de portée pour les communautés sans accompagnement, beaucoup de communes, ONG locales et projet d'accompagnement de 3 années (le nôtre a duré 6 ans, mais est presque fini). L'appui de l'Etat (dans le cadre de ses missions de promotion de la conservation et du développement rural intégré) qui est insignifiant pour le moment pourrait en partie permettre de lever ce goulot d'étranglement.
- La longueur et la lenteur du processus ont créé l'impatience et le scepticisme chez les communautés, les ONG locales, l'élite locale et l'administration. Cela accroît les risques de remise en cause des engagements et de démobilisation. Un paiement anticipé pour des projets communautaires s'avère nécessaire pour mitiger ce risque en attendant la rémunération sur la base des performances. La méconnaissance par les communautés de cas concrets d'initiative PSE avec des résultats palpables crée une incertitude qui amplifie le scepticisme. L'organisation de visites d'autres initiatives est de nature à contribuer à la diminution de ces risques. D'où l'importance des projets pilotes pour les initiatives REDD+

Equipe de mise en œuvre :

Buh Gaston (cartographe)
Rodolphe Boum (Agro-économiste)
Alphonse Ngniado (SFO)
CAFT/OCBB
Bioclimate

Merci de votre aimable attention!

Exposé 2 : Le Programme de Réduction des Emissions du Cameroun

**Par Daniel SEBA
ST-REDD+**

INTRODUCTION

Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), opérationnel depuis 2008, est un partenariat mondial qui a pour but de démontrer les résultats de la REDD+ et d'étayer l'élaboration des futures politiques REDD+, au nom de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Ce fonds, renforce les capacités et apporte une assistance financière et technique aux pays REDD+ (par le biais du fonds de préparation) et expérimente le versement de paiements sur la base des résultats (au travers du fonds carbone) ;

➤ Les ambitions du Fonds carbone

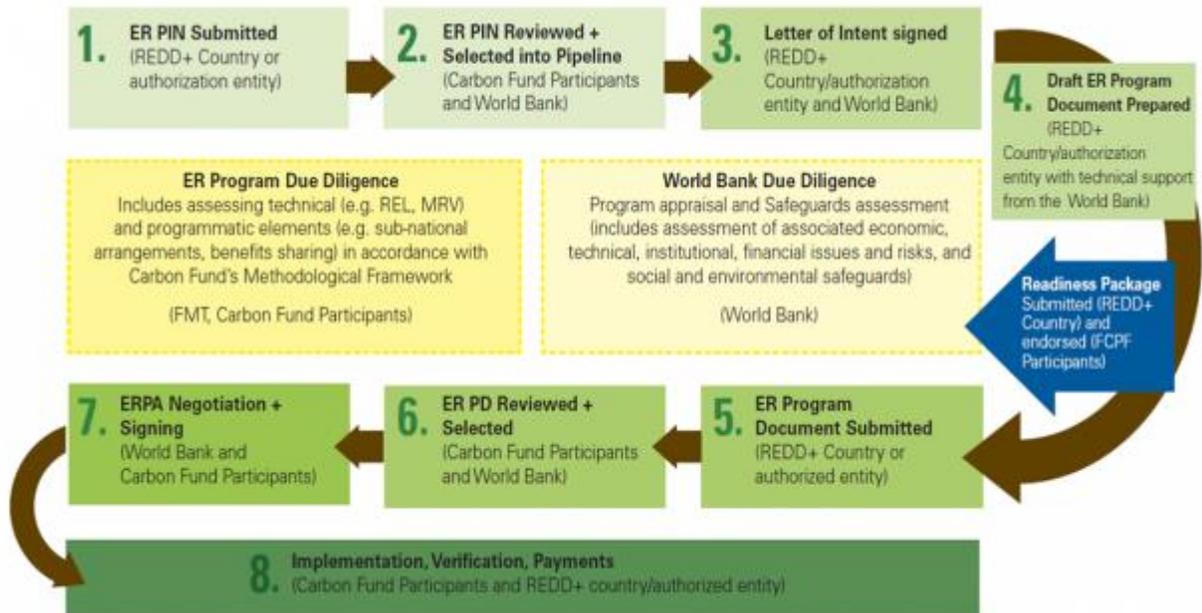
Jusqu'à présent, la plupart des transactions REDD+ étaient réalisées sur le marché volontaire, selon une approche-projets.

Le fonds carbone ambitionne cibler des programmes de grande envergure, au niveau d'une juridiction administrative d'un pays ou au niveau national.

Ce programme de réduction ciblé nécessitera donc un panachage de politiques et d'investissements, devra s'intégrer dans des stratégies de développement national, recourir à des structures financières novatrices et faire appel à la participation de multiples parties prenantes.

Faire la démonstration de paiements à grande échelle, basés sur les résultats.

➤ **Cycle du projet de réduction des émissions**



REDD+: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation, plus conservation of forest carbon stocks, sustainable management of forests, and enhancement of forest carbon stocks.

ER-PIN: Emission Reduction Project Idea Note

ERPA : Emission Reduction Payment Agreement

ERPD : Emission Reduction Program Document

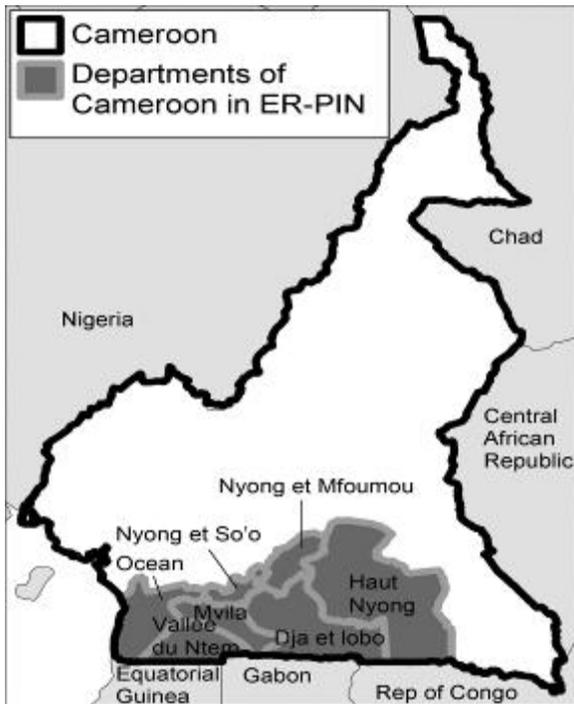
REDD+: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation, plus conservation of forest carbon stocks, sustainable management of forests, and enhancement of forest carbon stocks.

ER-PIN: Emission Reduction Project Idea Note

ERPA : Emission Reduction Payment Agreement

ERPD : Emission Reduction Program Document

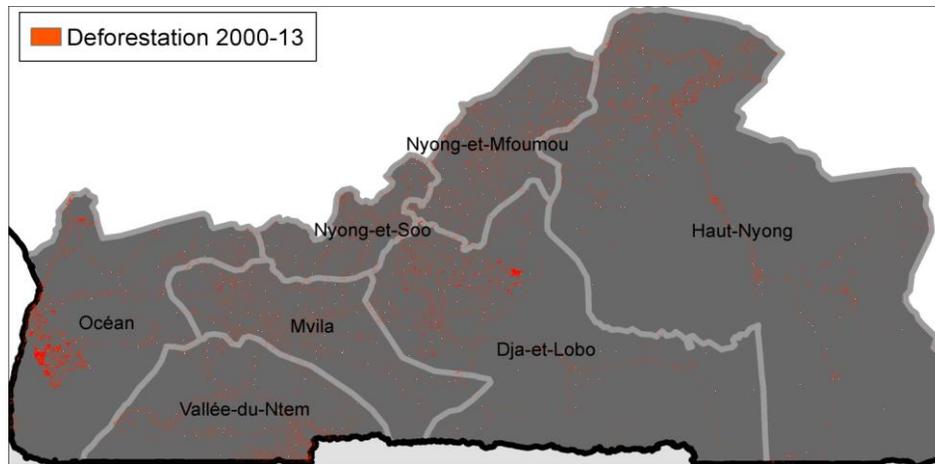
Le PRE du Cameroun



- Forêt dense humide
- 7 Départements dans 03 Régions
- Superficie: 93 338 Km²
- Superficie forestière: 9,267,606 ha (89% de la zone)
- Carbone total: 1.725 Gt (37% de stock de Cameroun)
- Taux de déforestation: (74,140 ha/ 0.8%)
- Touche le Bassin du Congo; la TRIDOM, et inclus la Réserve du Dja (patrimoine mondial de l'UNESCO), le parc National de Campo-Ma'an et la Sanctuaire de Mengame
- Pressions actuelles et à venir

Carbone total: 1.725 Gt (37% de stock de Cameroun) (Saatchi et al, 2011)

Déforestation dans la zone du programme



Source: Hansen et al. 2013

- La zone du projet appartient à la zone agro écologique de forêt dense humide à pluviométrie bimodale regroupant 03 régions à savoir: est, centre et sud (superficie totale 64 684 093 ha).

- 07 départements sont directement touchés par le projet (Nyong et Mfoumou, Nyong et So'o, Dja et Lobo, Mvila, le Haut-Nyong, l'Océan et la Vallée du Ntem).

- Entre 2001 et 2012 la zone du projet a connu une perte de la couverture forestière estimée à **226 786 ha** (source GFW), par contre la zone pendant la même période a connu un gain de la couverture estimé à **29 751 ha** (SOURCE GFW).

FORT BESOINS DE DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DE PERTE DE LA COUVERTURE ET PAR CONSÉQUENT DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

ER-PIN Cameroun

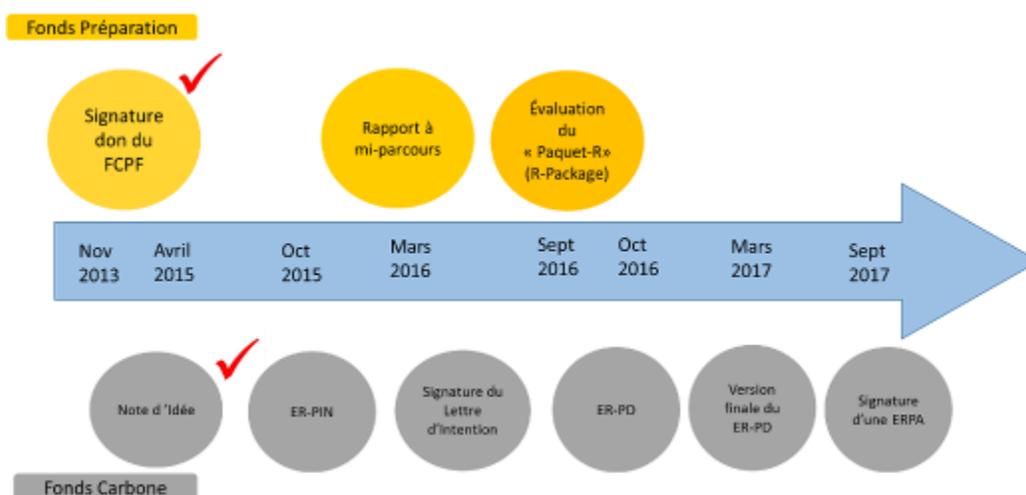
Potentiel de Réduction sur 10 ans : 31 millions tCO₂eq

Objectif Général : Réduire les émissions dans la zone du programme à hauteur de 10 Mtc pendant 5 ans

Objectifs spécifiques:

- (1) Réduire les émissions liées à l'agriculture tout en améliorant ses revenus.
- (2) Réduire les émissions liées à l'Activité forestière.
- (3) Améliorer la gestion du bois énergie autour des agglomérations.

FEUILLE DE ROUTE



REDD+: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation, plus conservation of forest carbon stocks, sustainable management of forests, and enhancement of forest carbon stocks.

ER-PIN : Emission Reduction Project Idea Note

ERPA : Emission Reduction Payment Agreement

ERPD : Emission Reduction Program Document

PIF ET CAFI

- En avril 2015 le Cameroun a soumis une demande de Don au Programme d'Investissement Forestier
- En mai 2015, le Cameroun a été admis comme pays pilote pour pouvoir bénéficier de ce fonds
- Le Cameroun bénéficie d'un Don de 250 000 Dollars USD pour sa préparation (plan d'investissement)
- Le Cameroun a été admis à l'Initiative CAFI en février 2016

En juin 2016 le Cameroun a soumis son Cadre National d'Investissement

En août 2016, le Secrétariat Exécutif du CAFI a adopté la demande de Don du Cameroun à hauteur de **\$US 1.000.000**.

En septembre 2016 un plan de travail PIF et CAFI a été élaboré et validé par les parties prenantes

L'objectif est d'élaborer un plan national d'investissement pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts

Les secteurs identifiés sont : l'énergie-bois, la foresterie, l'élevage, l'agriculture, les mines.

Feuille de route

Mars 2017 – soumission du draft 1 du PI;

Avril 2017 -organisation des ateliers de consultation;

Mai 2017 organisation de l'atelier national de validation ;

Juin 2017 – soumission du Plan d' Investissement au Comité PIF.

Je vous remercie

Exposé 3 : ATELIER DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR LA GESTION DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA-MINTOM ET DE CLÔTURE DU PROJET WWF-UE DE NGOYLA-MINTOM

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE REGIONALE (EESS-R) DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA-MINTOM

Yaoundé, 28 Mars 2017

Plan de la Présentation

- I. OBJECTIF ET APPROCHE
- II. OPTIONS STRATÉGIQUES POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
- III. SCÉNARIOS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION STRATÉGIQUE PRIVILLÉGIÉE DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA – MINTOM
- IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

I. OBJECTIF ET APPROCHE

La zone du massif forestier Ngoyla-Mintom se caractérise par une multitude d'usages et affectations des terres. Ceci se traduit par une multitude d'initiatives stratégiques (transversales, sectorielles ou sous-sectorielles) ainsi qu'un ensemble de projets en cours ou prévus.

L'ÉESS-R du Massif Forestier de Ngoyla-Mintom vise à évaluer les effets environnementaux et sociaux potentiels, y compris les effets cumulatifs de la diversité d'initiatives, de politiques, de projets, de plans ou de programmes en cours ou planifiés dans la zone, en vue de faire des propositions pour aider à la prise de décisions : **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

II. OPTIONS STRATÉGIQUES POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

(1) Recensement des options stratégiques possibles

Le recensement des options stratégiques possibles pour le développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom a permis de dénombrer quatre options :

- (a.) L'option stratégique de développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom qui suppose que la zone pourrait connaître un ralentissement important de toutes les activités en cours et la non exécution de tous les projets envisagés (régression) ;
- (b.) L'option stratégique de développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom qui suppose que le développement de la zone de Ngoyla-Mintom se poursuit au rythme actuel avec les activités déjà en cours (statu quo) ;
- (c.) L'option stratégique de développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom qui suppose qu'un certain nombre de projets prévus pourraient se réaliser et d'autres pas (réalisation partielle de projets et programmes envisagés) ;
- (d.) L'option stratégique de développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom qui suppose que tous les projets planifiés seront mis en œuvre.

(2) Sélection des options stratégiques analysées au cours de l'étude

Option stratégique	Probabilité	Remarque 1	Disponibilité des informations	Remarque 2	Décision
Option stratégique qui suppose que la zone pourrait connaître un ralentissement important de toutes les activités en cours et la non exécution de tous les projets envisagés (régression)	Peu probable	Au vu de la dynamique de développement observée, il est peu probable d'assister à une régression dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom	Informations non disponibles	Les informations pouvant permettre de décrire cette option stratégique ne sont pas disponibles	Non retenue
Option stratégique qui suppose que le développement de la zone de Ngoyla-Mintom se poursuit au rythme actuel avec les activités déjà en cours (statu quo)	Probable	Au vu de la dynamique de développement observée, il est probable que le développement du massif forestier de Ngoyla-Mintom continue pendant un	Informations disponibles	Les informations pouvant permettre de décrire les activités, projets et programmes en cours	Retenue

		moment, de s'appuyer uniquement sur les activités déjà en cours		dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom sont bel et bien disponibles	
Option stratégique qui suppose qu'un certain nombre de projets prévus pourraient se réaliser et d'autres pas (réalisation partielle de projets et programmes envisagés)	Très Probable	Il est très probable que de tous les projets planifiés seuls certains soient effectivement mis en œuvre dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom	Informations non disponibles	Les informations permettant de prédire lesquelles des activités seront mise en œuvre et lesquelles ne le seront pas ne sont pas disponibles	Non retenue
Option stratégique qui suppose que tous les projets planifiés seront mis en œuvre	Probable	Au vu de leurs niveaux de maturation, il est probable que tous les projets et programmes planifiés soient mis en œuvre dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom	Informations disponibles	Les informations sur les projets et programmes envisagés dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom sont disponibles	Retenue

Première option stratégique de développement de la zone de Ngoyla – Mintom : Statu quo

Secteurs d'activités	Catégories	Acteurs	Projets dans la zone
Activités minières	Exploitation minière artisanale	Artisans miniers (populations locales et immigrantes)	Exploitation artisanale de l'or avec pour principaux sites Mbalam/Momobo'o dans l'arrondissement de Ngoyla ; Boule d'or, Briqueterie d'or et Planète dans l'arrondissement de Mintom
Concessions forestières	Exploitation industrielle des UFA	SFEES	Exploitation de l'UFA 10 027 dans la zone de Ngoyla-Messok
		MULTI-SERVICE	Exploitation de l'UFA 10 028 dans la zone de Ngoyla-Messok
		SCIFO	Exploitation de l'UFA 10 032 dans la zone de Ngoyla
		GRACOVIR	Exploitation de l'UFA 10 033 dans la zone de Ngoyla
		IBC	Exploitation de l'UFA 10 035 dans la zone de Ngoyla
		SIM	Exploitation de l'UFA 10 036 dans la zone de Lomié
	Exploitation	Commune de Mintom	Exploitation de la forêt communale de Mintom

	des forêts communales	Commune de Ngoyla	Exploitation de la forêt communale de Ngoyla
	Exploitation des forêts communautaires	Communautés locales des arrondissements de Mintom et de Ngoyla	Exploitation des forêts communautaires dont 6 dans l'arrondissement de Mintom et 13 dans l'arrondissement de Ngoyla. On note également 5 forêts communautaires en cours de création dans l'arrondissement de Mintom et 7 dans l'arrondissement de Ngoyla
Projets de conservation	Réserves de faune	MINFOF	Gestion de la réserve de faune de Ngoyla
	Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC)	Société des Guides Chasses du Sud pour	Gestion de la ZIC N° 46 dite Sitatunga
			Gestion de la ZIC N°47 dite Ayina
Projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures routière et ferroviaire	Coopération Cameroun-Congo	Projet de construction de la route sous régionale Sangmélina-Ouessou en passant par Mintom
	Projets d'infrastructures sociales	MINEPAT	Projet de construction d'un kit frontalier Cameroun-Congo constitué de chaque côté de la frontière (à Ntam, côté camerounais) d'un marché, un centre de santé, un poste de douane, un poste de gendarmerie, des points d'adductions d'eau
	Projet d'industrie de transformation du bois	Commune de Lomié, MINEPAT et un partenaire Canadien	Projet d'un complexe industriel intégré de transformation de bois de Lomie (CIBLO)

Deuxième option stratégique de développement de la zone de Ngoyla – Mintom : Tous les projets planifiés sont mis en œuvre

Secteurs d'activités	Catégories	Acteurs	Projets dans la zone
Activités minières	Exploitation minière industrielle	CAMIRON	Projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam
		GEOVIC	Projet d'exploitation de Cobalt et Nickel de Lomié
Projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures routière et ferroviaire	Coopération Cameroun-Congo	Projet de construction de la route sous régionale Sangmélina-Ouessou en passant par Mintom
		Gouvernement du Cameroun à travers le MINEPAT	Construction du chemin de fer du projet Mbalam
		MINEPAT (à travers le programme d'aménagement et de développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente)	Projet de chemin de fer de la boucle minière du Dja et sa zone adjacente
	Projets d'infrastructures	Coopération Congo - Cameroun	Projet de construction du barrage hydroélectrique de Chollet sur le fleuve Dja

	énergétiques	Gouvernement du Cameroun (à travers le programme d'aménagement et de développement intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente du MINEPAT)	Projet de construction de 4 micro-barrages : un sur la rivière Edje dans l'Arrondissement de Lomié, deux sur le fleuve Dja dans les Arrondissements de Mintom et Somalomo et un sur la rivière Mbom dans l'Arrondissement de Messok
	Projets d'infrastructures sociales	MINEPAT	Projet de construction d'un kit frontalier Cameroun-Congo constitué de chaque côté de la frontière (à Ntam, côté camerounais) d'un marché, un centre de santé, un poste de douane, un poste de gendarmerie, des points d'adductions d'eau
	Projet d'industrie de transformation du bois	Commune de Lomié, MINEPAT et un partenaire Canadien	Projet d'un complexe industriel intégré de transformation de bois de Lomie (CIBLO)

(3) Evaluation des effets cumulatifs et détermination de l'option stratégique privilégiée

Critères	Notes		Observations	Recommandations
	Option stratégique de référence	Option stratégique 2		
Plan économique				
Retombées sur le plan national	0	1	La mise en œuvre de tous les projets planifiés dans le massif va engendrer le paiement de nombreuses taxes et redevances au bénéfice de l'état, créer de nombreux emplois, entraîner une augmentation significative des revenus des communautés locales et booster l'économie locale	
Revenus des communautés locales	0	1		
Développement de l'économie locale	0	1		
Plan Social				
Conditions et cadre de vie des communautés	0	1	La mise en œuvre de tous les projets planifiés dans le massif va entraîner une amélioration du cadre et des conditions de vie des communautés à travers l'augmentation de leurs revenus. Elle devrait également s'accompagner de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures sociales devant conduire à l'amélioration de l'offre dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation en eau potable et en électricité, en infrastructures de communication.	
Infrastructures sociocommunautaires	0	1		

Cohésion sociale et identité culturelle	1	1	L'afflux important de personnes dans la zone à la recherche des opportunités d'emplois et d'affaires va conduire à un fort brassage de la population dans cette zone faiblement peuplée. Les nouveaux arrivants ne maîtrisant pas les habitudes, les us et coutumes locales, pourraient être à l'origine d'un certain nombre de conflits.
--	---	---	---

Plan environnemental				
Dégradation de la biodiversité	1	0	La mise en œuvre de tous les projets planifiés dans le massif va entraîner la destruction d'importantes surfaces aujourd'hui couvertes par la forêt et la destruction de nombreux habitats fauniques dans cette zone très riche en faune sauvage. Elle pourrait également entraîner des pollutions de l'air, des ressources en eau et des sols, puis seraient source de production de gaz à effet de serre.	Au cas où tous les projets planifiés devraient être mis en œuvre dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom, des études d'impact environnemental et social spécifiques à chaque projet et prenant en compte les différents impacts sur toutes les composantes de l'environnement, ainsi que les impacts cumulatifs devraient être conduites et par la suite les Plans de Gestion Environnementale produits mis en œuvre.
Pollutions diverses	1	0		
Contribution aux changements climatiques	1	0		
TOTAL	4	6	La deuxième option stratégique qui considère la mise en œuvre de tous les projets planifiés dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom est retenue comme option stratégique privilégiée.	Néanmoins, la mise en œuvre de chaque projet devrait être conditionnée par la conduite des études d'impact environnemental et social adéquates.

III. SCÉNARIOS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION STRATÉGIQUE PRIVILÉGIÉE DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA – MINTOM

- **Scénario 1 : Conservation de la Biodiversité**
 - a. Chevauchements Aires Protégées et permis de recherche minière: les décisions à prendre seraient de réduire automatiquement tous les permis de recherche minière concernés en soustrayant la superficie du permis qui chevauche avec l'AP.
 - b. Chemins de fer qui traversent les Aires Protégées: les décisions à prendre seraient soit éviter leur construction, soit dévier leur tracé ou bien prévoir en les construisant, des aménagements adéquats qui permettraient leur insertion dans ce milieu.
 - c. Chevauchements entre les permis de recherche minière et les corridors de transit des grands mammifères: la décision à prendre dans ce scénario serait de soustraire ces zones aux permis de recherche minière concernés.
 - d. Chevauchements des infrastructures avec les corridors de transit des grands mammifères: la décision serait soit de modifier le tracé du chemin de fer pour éviter ce corridor, soit de prévoir lors de la construction, des aménagements spécifiques pour permettre à ces corridors de continuer de fonctionner.

- **Scénario 1 : Préservation des moyens d'existence des Communautés locales**
 - a. **Chevauchement entre les permis de recherche minière et les Forêts Communautaires:** la décision à prendre serait de réduire automatiquement tous les permis de recherche minière concernés en soustrayant la superficie du permis qui chevauche avec la Forêt Communautaire
 - b. **Chevauchement entre les permis de recherche minière et les zones agroforestières:** les décisions à prendre seraient soit de réduire automatiquement tous les permis de recherche minière concernés en soustrayant la superficie du permis qui chevauche avec la zone agroforestière, soit de prévoir lors de la planification du projet minier, des mesures sociales suffisantes pour qu'il entraîne un véritable développement économique et social des Communautés locales

- Scénario 2 : Préservation des moyens d'existence des Communautés locales**
- **Scénario 3 : Priorité accordée à la mise en œuvre des projets miniers**
 - a) **Chevauchement des permis de recherche minière avec les Aires Protégées:** laisser l'exploration minière se poursuivre et au cas où les gisements exploitables sont découverts dans ces zones, déclasser ces zones de

chevauchement des Aires protégées pour reclasser d'autres d'importance comparable

- b) **Chevauchement des permis de recherche minière avec les Forêts Communautaires ou les zones agroforestières:** laisser l'exploration minière se poursuivre et au cas où les gisements exploitables sont découverts dans ces zones, soit déclasser ces Forêts Communautaires ou zones agroforestières pour reclasser d'autres d'égales importance, soit prévoir lors de la planification du projet minier, des mesures sociales suffisantes pour qu'il entraîne un véritable développement économique et social des Communautés locales
- c) **Chevauchements des permis de recherche minière avec les infrastructures (chemins de fer) ou les corridors de transit de grands mammifères:** prévoir lors de la mise en œuvre des projets miniers, d'une part des aménagements adéquats pour éviter de couper les corridors de transit des grands mammifères et d'autre part des aménagements pour permettre la construction des infrastructures

Scénario 4 : Priorité accordée à la mise en œuvre des projets miniers

IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Mettre en place un cadre de concertation pour la définition des priorités d'affectation de l'espace forestier Ngoyla-Mintom (appui à l'élaboration du micro zonage régional);
- Sécuriser (Identifier et matérialiser) les corridors de migration de la faune dans l'ensemble du massif forestier (Cf. zonage national et Schémas régionaux);
- Renforcer la lutte anti-braconnage ;
- Promouvoir l'écotourisme et la création des ZIC GC;
- Prendre en compte les peuples autochtones Baka dans toutes les initiatives de développement;
- Promouvoir le renforcement des capacités locales et transfert de technologies dans le cadre des projets;
- Réaliser des EE adéquates pour tout projet devant être mis en œuvre dans le massif;
- Rendre opérationnels les comités départementaux de suivi des PGES dans le massif ;
- **Renforcer les capacités de l'Unité de Coordination de l'UTO Ngoyla-Mintom pour assurer la surveillance et le suivi environnemental, en collaboration avec ses organes de concertation.**

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION!!!

Exposé 4 : ATELIER DE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LA GESTION DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA-MINTOM ET DE CLOTURE DU PROJET WWF-UE DE NGOYLA-MINTOM

Yaoundé, Hôtel HILTON, 28 mars 2017

NOTE DE PRESENTATION OUTILS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : CONTEXTE ET EVOLUTION ACTUELLE

Présentée par:

Arnaud AFANA
Démographe-Environnementaliste
CEA/DATZF
Tél : 693 23 00 65/675 94 46 47
E-Mail: *arnaudafana@yahoo.com*

PLAN DE PRÉSENTATION

- 1. Contexte et justification**
- 2. Problématique, enjeux et défis**
- 3. Outils stratégiques : définitions et objectifs**
- 4. Méthodologie d'élaboration**
- 5. Niveau d'avancement actuel du processus**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale inscrite dans la Vision 2035 qui définit les grandes orientations pour le Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité, et sa matérialisation dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui est la cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020 et le cadre d'orientation pour la formulation des stratégies sectorielles et thématiques à périmètre ministériel.

- Le processus d'élaboration d'importants outils stratégiques de planification et d'aménagement du territoire a été enclenché à savoir: le Plan de Zonage du Territoire National (PZTN) et les Schémas National et Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNRADDT) en application à **la loi n°2011/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.**
- L'analyse des actions d'aménagement du territoire et des empreintes spatiales montrent que la gestion de l'utilisation des terres se heurte aujourd'hui à de multiples problèmes et défis.
- Afin d'apporter une plus grande cohérence dans cette gestion de l'utilisation des terres et la nécessité de disposer d'un cadre cohérent de territorialisation des options de développement traduites dans les différents documents de stratégie, il a été promulgué la **Loi n°00201/008 du 06 mai 2011 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire.**

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROBLÉMATIQUE, ENJEUX ET DÉFIS

Définition: Aménagement du territoire

- Ensemble d'actions et d'interventions politiques ou techniques, volontaires et concertées, qui visent à assurer, avec ordre dans le temps et l'espace, une répartition adéquate de la population, des constructions, des activités économiques, des équipements et infrastructures, tout en tenant compte des contraintes naturelles et anthropiques, liées à leur établissement.

Deux objectifs majeurs :

- Accompagner le développement économique des territoires,
- Réduire les inégalités spatiales en termes économiques ou sociaux.

Problématique

- Les problèmes de l'aménagement du territoire sont notamment liés à l'information géo-spatiale, les chevauchements dans les lois, la coordination et la communication intersectorielle, l'octroi des concessions relatives aux ressources naturelles, le respect des lois en vigueur et des droits des tiers, les chevauchements des permis d'exploitation des ressources naturelles, les menaces sur les aires protégées et les conflits divers, etc.

Enjeux

- Création d'un cadre stratégique d'aménagement du territoire;
- Encadrement de toutes les actions d'aménagement du territoire;

- Connaissance parfaite et détaillée du territoire.

Défis

- Elaboration d'une politique nationale d'aménagement du territoire;
- Disponibilité des normes en matière d'aménagement du territoire;
- Elaboration des outils d'aménagement du territoire.

3. OUTILS STRATÉGIQUES : DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

Définition et objectifs

- Au sens de la **Loi N° 2011/008 du 06 mai d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire** :
- le zonage se définit comme « *une opération consistant au **découpage du territoire en zones spécifiques** et en la **répartition des activités à l'intérieur** desdites zones visant à tirer le meilleur parti des domaines concernés par un plan **optimal d'utilisation des sols en fonction des filières de croissance et de création de richesses et d'emplois** ».*
- **Le schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) ou le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADTT)** précise les orientations fondamentales à moyen terme du développement durable du territoire national ou d'un territoire régional avec ses principes d'aménagement.
- **Le Schéma d'Aménagement sectoriel;**
- **Le Plan local d'aménagement et de développement durable;**
- **Le Contrat Plan.**

Pour le PZTN, cette opération consiste à fournir des produits (cartes, base de données) mais aussi et surtout à conduire un processus vivant d'analyse et de concertation sur l'aménagement du territoire et l'allocation des ressources.

- définir la localisation et l'échéancier des futures adjudications de concessions, l'extension ou la création de nouvelles aires protégées, la création de nouvelles infrastructures ;
- éviter que des usages concurrents ou incompatibles ne se superposent géographiquement, tels que l'aménagement forestier et l'agriculture, ou bien la protection de la biodiversité et l'exploitation minière.
- dresser la situation de référence de l'occupation du territoire national et élaborer le plan indicatif d'affectation des terres.

Pour le SNADDT :

- dresser un diagnostic stratégique de l'état actuel du territoire national ;
- dresser une analyse prospective du territoire national présentant notamment ses dimensions interrégionales, nationales et africaines, et l'évolution économique, sociale et environnementale ;
- définir les principes de base et les orientations fondamentales à long terme de l'aménagement et du développement durable du territoire ;
- définir les objectifs stratégiques retenus, les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan d'action à court et moyen termes ;
- élaborer les documents cartographiques traduisant le diagnostic territorial et les orientations fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi que les choix d'action qui en découlent ;
- définir un cadre de mise en œuvre et de suivi et évaluation.

4. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

❖ **Approche participative :**

- Approche consultative axée sur l'implication et la participation des populations locales, des autres acteurs, les parties prenantes, les institutions ou non, la société civile.
- Echanges et partages des informations et des données entre les différents Bureaux d'études ou Groupements.

❖ **Diagnostic territorial :**

- Approche dynamique du territoire (connaissance du territoire et de son fonctionnement).

❖ **Prospective territoriale:**

- Elaboration des scénarii possibles ou souhaitables.

❖ ***Elaboration des macro-zonages et des micro-zonages.***

5. NIVEAU D'AVANCEMENT ACTUEL DU PROCESSUS

❖ **Année 2014**

- Lancement au cours de l'année 2014 des ateliers nationaux (Yaoundé) et régionaux (Est, Sud, Nord et Sud-Ouest) de partage et de validation des Termes de Référence du PZTN, du SNADDT et des SRADDT des quatre (04) Régions susmentionnées.
- Lancement des appels d'offres internationaux restreints au mois d'octobre 2014 pour l'élaboration du PZTN, du SNADDT, des SRADDT de l'Est et du Sud.

❖ **Année 2015**

- Lancement officiel des ateliers nationaux (Yaoundé) et régionaux (Est, Sud, Centre, Adamaoua, Nord, Extrême-Nord, Littoral et Sud-Ouest) de l'élaboration du Plan de Zonage du Territoire National et des Schémas National et Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.
- Signature au mois d'avril 2015 des marchés d'élaboration du PZTN, du SNADDT et des SRADDT de l'Est et du Sud et notification des Ordres de service de démarrage de ces prestations aux Groupements concernés.

❖ **PZTN**

- Groupement IDEA CONSULT International/ST2I International/BETA Consult ;
- Coût du projet: 3 494 328 723 FCFA ;
- Durée contractuelle des travaux : 24 mois.

❖ **SNADDT**

- Groupement STUDI International International/BETA Consult ;
- Coût du projet : 2 299 065 494 FCFA ;
- Durée contractuelle des travaux : 20 mois ;

❖ **SRADDT des Régions de l'Est et du Sud**

- Pour l'Est, Groupement SAFEGE Afrique Centrale/SAFEGE/JMN ;
- Montant : 872 782 000 FCFA ; Durée : 12 mois.
- Pour le Sud, Groupement ECTA BTP Sarl/CAFARD/CECAT; Montant : 754 912 125 FCFA; Durée: 12 mois.
- SRADDT du Nord et du Sud-Ouest, appui de la Coopération allemande dans le cadre de l'élaboration de ces outils.

❖ **Livrables des études**

- Les programmes d'exécution des travaux de chaque Groupement ont été définis;
- Les rapports d'établissement (PZTN, SNADDT et SRADDT de l'Est et du Sud) ont été produits par chaque Groupement et examinés puis validés par les Membres de la Commission de suivi et de recette technique au cours des mois de décembre 2015 et janvier 2016;
- Les rapports diagnostic du territoire (PZTN, SNADDT, SRADDT du Sud) ont été validés en 2016 et 2017;
- Le rapport de prospective territoriale (SNADDT) a été validé en 2017.
- **Elaboration des SRADDT des six (06) autres Régions**

- Les marchés ont été attribués aux Groupements de Bureaux d'Etudes par le MINMAP en 2017 (Adamaoua, Centre, Littoral, Ouest et du Nord-Ouest) à l'exception de la Région de l'Extrême-Nord

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.

3. Communiqué final

**ATELIER DE REFLEXION STRATEGIQUE SUR LA GESTION DU MASSIF
FORESTIER DE NGOYLA-MINTOM ET DE CLOTURE DU PROJET
WWF-UE DE NGOYLA-MINTOM
YAOUNDE, HILTON HOTEL, 28 MARS 2017**

COMMUNIQUE FINAL

Les travaux de l'atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom se sont tenus le 28 mars 2017, à l'Hôtel Hilton, à Yaoundé, en République du Cameroun.

Organisés par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) avec l'appui technique du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et l'appui financier de l'Union Européenne, ils ont réunis (50) participants venant du Cameroun et du Gabon, représentant les principales parties prenantes à la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom. Il s'agissait : des Administrations publiques (MINFOF, MINEPDED, MINADER, MINAS, MINMIDT, MINEPAT, Agence Nationale des Parcs du Gabon, etc.), des Collectivités Territoriales Décentralisées (Commune de Mintom, Commune de Ngoyla), des partenaires techniques et financiers du Cameroun (UE, KFW, AFD, BM, PNUD, GIZ, UICN, WWF, les Ambassades de France et des Etats-Unis), des Entreprises Forestières (SIM, GRACOVIR, FIPCAM, STBK/Multiservices), des Organisations de la Société Civile Locales (APIFED, CAFT, NGOMITRI, SYAMINGO), et des Organisations de Populations Autochtones Baka (ASBAK et ABAWONI).

Les travaux étaient placés sous la présidence de Son Excellence NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Joseph NYONGWEN et modérés par Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Directeur du Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique centrale (CERAD).

L'objectif général de l'atelier était d'évaluer les enjeux présents et futurs de la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de faire des recommandations pour sa gestion durable.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

- Evaluer les actions d'aménagement et de gestion du Massif forestier de Ngoyla-Mintom à la lumière de l'option stratégique de 2007 ;
- Suggérer, éventuellement, des actions d'urgence à prendre compte tenu de la fin des projets d'accompagnement, du démarrage de l'aménagement de

la réserve de faune de Ngoyla et du nouvel environnement du massif forestier ;

- (Re) définir/ (ré) orienter ou consolider les orientations/priorités de gestion du Massif forestier Ngoyla-Mintom pour les prochaines années sur la base des résultats de l'évaluation et du contexte actuel.

Les travaux de l'atelier se sont tenus en trois (03) principales séquences : (1) la cérémonie d'ouverture de l'atelier, (2) les travaux proprement dits de l'atelier et (3) la clôture de l'atelier.

1. Séquence 1 : La cérémonie d'ouverture de l'atelier

Placée sous la présidence du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF), la cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (03) principales allocutions :

- **Le mot du Dr. Hanson NJIFORTI, Directeur National de WWF au Cameroun**

Après avoir exprimé la bienvenue aux participants, le Directeur National a fait un bref rappel historique du contexte qui a présidé à l'élaboration du Projet WWF-UE avant d'appeler à une réflexion stratégique sur l'avenir du massif forestier de Ngoyla-Mintom au moment où les projets d'appui-accompagnement comme le Projet WWF-UE arrivent à leur fin.

- **le mot de Monsieur de Mats LILJEFELT, Représentant de l'Union Européenne**

Une fois les civilités d'usage faites, le Représentant de l'Union Européenne a félicité l'Equipe de Projet pour le travail abattu. Il a rappelé les raisons profondes du financement du Projet WWF-UE qui s'achève et brièvement présenté les actions soutenues par l'UE en matière de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité au Cameroun et en Afrique centrale. Enfin, il a rassuré le Gouvernement et les partenaires au développement de l'engagement de l'UE à poursuivre son soutien à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité en Afrique.

- **le discours d'ouverture du Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune, Monsieur Joseph NYONGWEN, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, empêché**

Après avoir présenté les civilités d'usage, il a fait un bref rappel du contexte d'élaboration du Projet WWF-UE et son intérêt socio-économique pour le Cameroun. Par la suite, il a exprimé sa profonde et sincère gratitude aux partenaires financiers qui ont appuyé et accompagné la mise en œuvre des projets WWF-UE et MINFOF-GEF. Au regard de tout ce qui a été fait dans lesdits projets et maintenant que ceux-ci arrivent à leur fin, il est urgent d'interpeller toutes les parties prenantes pour trouver les voies et moyens permettant de garantir une gestion durable à long terme du massif forestier Ngoyla-Mintom qui revêt une importance capitale pour la conservation de la biodiversité dans l'interzone Dja-Minkebe-Odzala.

La cérémonie d'ouverture a été suivie par les travaux proprement dits de l'atelier.

2. Séquence 2 : Travaux de l'atelier

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis par la présentation des exposés suivis des discussions et des échanges et de la formulation des recommandations.

2.1. Présentation des exposés

Les participants ont suivi les principaux exposés suivants :

Session 1 : AMENAGEMENT FORESTIER ET SURVEILLANCE DU MASSIF FORESTIER DE NGOYLA MINTOM

- **le bilan du Projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom**, par Dr. Louis DEFO, Chef de Projet WWF-UE et Monsieur Rodolphe BOUM, Conseiller Technique chargé de la cogestion au projet WWF-UE ;

- **la participation des Peuples Autochtones à la mise en œuvre du projet WWF-UE**, par Monsieur Valère AKPAKOUA NDJEMA, Directeur d'ASBAK.

- **l'Aménagement de la Réserve de Faune de Ngoyla-Mintom et la création des ZICGC**, par Monsieur Briand John MINTYENE, Coordinateur du projet MINFOF-GEF ;

- **la mise en œuvre des « cahiers de charges spéciaux » : Leçons apprises et perspectives**, par Monsieur Eric KAFFO NZOUWO, Sous-directeur des Inventaires et Aménagements Forestiers au MINFOF ;

- **La surveillance et la collaboration transfrontalière. Une nécessité pour l'espace TRIDOM**, par Monsieur MOUCHAROU Georges, Délégué Régional des Forêts et la Faune du Sud, et Dr. Joseph Vivien OKOUYI OKOUYI, Secrétaire Exécutif Adjoint de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon ;

- **La conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Dja- Odzala- Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon**, par Dr. Martin ZEH NLO, Représentant du Programme Environnement au PNUD.

Session 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FINANCEMENT DURABLE

- **Les PSE et REDD+ : l'expérience du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom**, par Monsieur Moustapha NJAYOU MAMA, Conseiller Technique REDD+ à WWF-Cameroun ;
- **Les forêts communautaires et le processus PES vus par les communautés**, par Monsieur Pascal BAABOT, Président de la Forêt Communautaire Baka Bantou ;
- **Le Programme de Réduction des émissions au Sud du Cameroun, le PIF et CAFI**, par Monsieur Daniel SEBA, Secrétaire Technique REDD+ ;
- **L'initiative de sécurisation du domaine forestier permanent dans le cadre du Projet soumis au Fonds Vert Climat ;**

Session3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **L'EESS-R du massif forestier de Ngoyla-Mintom**, par Monsieur Aubin TCHINDA,
- **Le Massif Ngoyla-Mintom dans le cadre du zonage national et des schémas d'aménagement**, par Monsieur Arnaud AFANA, Démographe – Environnementaliste au MINEPAT.

La présentation des exposés a été suivie des discussions et des échanges qui ont porté sur la nécessité de consolider l'aménagement du massif forestier Ngoyla-Mintom, la surveillance nationale et transfrontalière du massif, le fonctionnement des plateformes et les cadres de concertation du massif, et la résolution des problèmes de gouvernance que pose la gestion du massif.

Au terme des travaux de l'atelier, les participants ont formulé les principales recommandations suivantes par rapport aux actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, pour consolider les acquis du Projet WWF-UE du massif forestier Ngoyla-Mintom.

2.2. Recommandations de l'atelier

2.2.1. Pour la capitalisation et la diffusion des acquis du Projet WWF-UE du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des partenaires au développement, des facilitateurs des Projets et des Etats

1. Répertorier les rapports des différentes études réalisées dans le cadre du Projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom et les mettre à la disposition de tous les intervenants dans le massif forestier et, en particulier, du MINEPAT, en vue de leur exploitation dans le cadre de l'élaboration du Schéma national et des Schémas régionaux d'aménagement des régions de l'Est et du Sud ;
2. Capitaliser des leçons apprises du mécanisme PES dans le cadre de la mise en œuvre du Projet WWF-UE, diffuser et dupliquer ses résultats à d'autres Forêts Communautaires dans le cadre du développement en cours du Projet de réduction des émissions dans le Sud Cameroun dans la perspective des activités du Fonds Carbone au Cameroun.

2.2.2. Pour l'aménagement et la gouvernance du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des Etats, des partenaires au développement, des facilitateurs des Projets, des Communes et des Populations locales et autochtones

24. Mettre en place une plateforme de dialogue et de concertation multi-acteurs au niveau national entre les facilitateurs actuels de la gestion du massif forestier Ngoyla-Mintom (WWF, PNUD, PADIDJA, etc.) et les Ministères en charge des forêts, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable et de l'aménagement du territoire et la doter d'un secrétariat logé au sein de l'UTO Ngoyla-Mintom chargé de mettre en cohérence les interventions actuelles et futures dans le massif ;
25. Assurer une meilleure responsabilisation et un renforcement des capacités des plateformes avec des cahiers de charges clairement définis ;
26. Assurer une bonne intégration de l'aménagement actuel du massif forestier Ngoyla-Mintom dans l'élaboration du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire des régions de l'Est et du Sud du Cameroun ;

27. Donner à l'UTO au Cameroun une dimension réelle de structure d'orientation et de détermination des choix d'affectation et d'aménagement du territoire et en faire la principale plateforme de concertation pouvant interagir au-delà de la répartition des compétences entre les pays, les régions et les sectoriels ;
28. Prendre en compte toute initiative en cours ou envisagée dans le massif forestier Ngoyla-Mintom dans le cadre du processus d'élaboration du plan de zonage du territoire national et les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire des régions de l'Est et du Sud ;
29. Choisir et tester dans une commune du massif forestier de Ngoyla-Mintom la réalisation du micro-zonage dans le cadre du processus d'élaboration du zonage national ;
30. Associer le Ministère en charge des Affaires Sociales comme responsable de tutelle des Peuples Autochtones dans la gestion du massif forestier Ngoyla-Mintom ;
31. Responsabiliser les plateformes, les mairies et les ONG locales pour le suivi des financements des microprojets de leurs localités respectives ;
32. Développer des activités liées à l'écotourisme dans le massif forestier pour permettre aux populations d'avoir des sources alternatives de revenus au lieu de faire valoir d'autres compétences qui seront leurs sources additionnelles de s'appuyer uniquement sur l'agriculture de subsistance ;
33. Organiser les systèmes commerciaux et de suivi des activités agricoles des populations dans le massif forestier Ngoyla-Mintom ;
34. Elargir les plateformes d'échanges aux institutions de recherche telles que l'IRAD, l'ICRAF, le CIFOR, etc. qui proposeraient aux populations locales, les fruits de leurs recherches afin qu'ils soient capitalisés ;
35. Etablir des conventions avec les radios locales et les réseaux de communication pour sensibiliser les communautés à travers les messages téléphoniques sur l'importance de la faune sauvage ;
36. Promouvoir l'intégration des principes de l'économie verte dans la politique d'aménagement du territoire du massif forestier Ngoyla-Mintom;

37. Appuyer le développement de la foresterie communautaire et de la foresterie communale par une réflexion stratégique afin d'avoir un plan ou un programme d'action conjoint pour une exploitation forestière à faible impact ;
38. Assurer le transfert de la gestion des ouvrages communautaires mis en place par les projets dans le massif forestier aux communes de Ngoyla et de Mintom ;
39. Prendre les mesures adéquates pour poursuivre l'accompagnement des forêts communautaires et communales en vue de garantir leur exploitation durable, la viabilité des entités de gestion et les mécanismes de partage équitable des revenus ;
40. Encourager la gestion transparente et efficace des RFA pour qu'elles contribuent à la gestion durable des forêts et de la faune du massif forestier de Ngoyla-Mintom.

2.2.3. Pour la surveillance du massif forestier Ngoyla-Mintom

A l'endroit des Etats du Cameroun, du Congo et du Gabon

41. Mettre en place, à travers la COMIFAC, une plateforme sous-régionale chargée de poursuivre les échanges sur les interventions conjointes sur les aspects transfrontaliers, afin de faciliter la surveillance et la gestion durable de la biodiversité de l'espace TRIDOM pouvant déboucher sur la création d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière du TRIDOM ;
42. Développer et/ou consolider les mécanismes et approches d'implication des populations locales et autochtones dans le processus de surveillance locale des aires protégées et de lutte contre le braconnage ;
43. Mettre en place et/ou faire fonctionner les cadres de concertation permettant d'associer les Administrations sectorielles, les autorités locales et les communautés locales et autochtones à la prise de décision en matière de gestion durable et de conservation de la biodiversité du massif forestier de Ngoyla-Mintom ;

44. Réaliser un inventaire exhaustif des espèces à protéger du massif forestier Ngoyla-Mintom en vue d'une bonne définition des priorités de la conservation ;
45. Renforcer et consolider la participation des populations locales et autochtones dans la lutte contre le braconnage à travers la formation et l'utilisation des gardes forestiers communautaires d'appui, des pisteurs / éco-gardes communautaires et / ou des surveillants communautaires de la faune ;

A l'endroit des Etats, des partenaires au développement et du secteur privé

46. Sensibiliser, consolider et diversifier la participation des entreprises forestières et minières de l'espace TRIDOM au financement de la surveillance du massif forestier Ngoyla-Mintom.

3. Cérémonie de clôture

Les travaux de l'atelier ont été clôturés par la présentation et l'adoption du communiqué final de l'atelier et le discours de clôture du Représentant du Directeur National de WWF Cameroun et du Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune.

Fait à Yaoundé le 28 Mars 2017,
Les Participants

4. Liste des participants à l'atelier

Atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé 28 Mars 2017

Liste de Présence ---- Hotel Hilton

N°	Nom & Prénom	Organisations	Contacts	Signature
1.	MESSANGA ALEXANDRE	S. Préfecture - Mintom	670 91 54 85	
2.	NRAMBAPIH FEELIX WAPONGUNA	MINIFOR/PFC-MINTOM	675 132 124	
3.	Messanga Alex	O.S.C. MINTOM ABANWA	670 832 069	
4.	Bour Boboigne	WWF N-C	699 573 498	
5.	Dejo Louis	WWF	655 930 969	
6.	Njoyou Tambo-Noutouha	WWF	699 530 920	
7.	Patrice BIGNOBE LOTO	CERAD/consultant WWF	677 757 360	
8.	ENO AMVANE J. Marie	MINAT / S. Préfecture - Mintom	670 91 54 85	
9.	DANGBOET F. C.	AZ Merveille (Ngoyla)	671 581 600	
10.	DIANGANG WILLI	CERAD / Consultant WWF	691 52 74 90	
11.	Hanson Nyfah	WWF	674 156 01	
12.	TEHIKANGUI BOSSAH	WWF	699 503 619	

Atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé 28 Mars 2017

N°	Nom & Prénom	Organisations	Contacts	Signature
13.	NDIKWITAFENGE Clota	WWF	65 39 31486	
14.	DS OLOUZI Jompr.	AMEN	(244) 07 55513	
15.	ARRIAT Jean Yves	MINERPAT PADIFA	6 94 9586 22	
16.	IDE Constantine N. Ngouye	MINFOR / Conservatoire Réserve F Ngoyla	677 4833 33	
17.	Nwinyeue Boud	projet Ngoyla-Mintom	67783356	
18.	Gilly ETOGA	WWF	699 98 0337	
19.	TCHINDA Yefou Aubin	RAINBOW ENVIRONMENT C.	699 25 9383	
20.	BA'ANE MARIE	NGOMITRI	877 519) 11	
21.	BARAT Pascal	CUBABA Ngoyla	670 42 7134	
22.	Alphonse Ndjemina Ndjik	ASBAK	677 18 6957	
23.	FOMBE Timothee	RAINBOW	699956490	
24.	ERIC OPI	UEA	656705386	
25.	TADONGOR Leonel	MINERPAT	677824016	
26.	Cecile Camille Akou	D42		

Atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé 28 Mars 2017

N°	Nom & Prénom	Organisations	Contacts	Signature
27.	LILLETETI NWA	UE		
28.	Ramaton Njanza	US Embassy / yack'	Njanza@krsimbo.gov 699318986	
29.	KAFFO Emil	MINFUF / SBIAT	Raffkoff@minfuf.gov 674915584	
30.	Gaston Buh	WWF	67745833	
31.	Professeur KENSONE FORDJOP	chef de mission SIDA 857 ECTART-CECAT	6778888-16	
32.	BASSAMA Charles	SILCN	69606945 bassama@silcn.gov	
33.	AFANA Amand	MINIERPAT	693230008 afana@minierpat.gov	
34.	Momboni Luc	FOAER	673584309 momboni@foaer.gov	
35.	MEBA Virginie	MINAS	674346450	
36.	ABDOU MAHAMA	MINMIDI	694876708 abdou@minmidi.gov	
37.	OKENYE AMARRO	SIB	677065644	
38.	AKETE ENYANTANE DUBOI ep. BELLENE	USAGE MINTOMI	675309057	
39.	EDOUENIA SATORBA Roger	NGOYLA-MINTOM	677621826	
40.	PA'AH Rastici André	SHAMINGO	699761183	

Atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé 28 Mars 2017

N°	Nom & Prénom	Organisations	Contacts	Signature
41.	Mfou'ou Mfou'ou	DF/MINFOR	699329729	
42.	Mme EHEITH VICTORIE	DCP/MINFOR	688819745	
43.	MOUNCHAREN GEORGES	MINFOR/DAS	699909730	
44.	BATCHICK BI BIRICHIE Augustine Ntuen	PNDP	695003009	
45.	Lokalelem Joseph	DFAR/MINFOR	699879548	
46.	ANGIL Selim	Fda consultant	691826016	
47.	KOMYA PLATONIE	REC SMI	694557577	
48.	ZEH-NLO MARTIN	INUD	695271513	
49.	ZE Jean Louis Kofid	WFD-NM/MINFOR	67594521	
50.	SEBA DANIEL	SC REODT	695192201	
51.	EYOUNKANG BEYWA	MINARS	69837770	
52.	NAARGIMO Yves Nout	DF/MINFOR. CA	678839460	
53.	Ze gabriel f.	Pdt/SAOJEFAR	677749197	
54.	DEFOURA MFOSSA R.	STAGIAIRE WWF/D300M	655101676	

Atelier de réflexion stratégique sur la gestion du massif forestier de Ngoyla-Mintom et de clôture du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom, Yaoundé 28 Mars 2017

N°	Nom & Prénom	Organisations	Contacts	Signature
55.	FRANCOIS JEAN DE	TGRA (Tribune des Généralistes)	680-06-07-76	
56.	EBIATA E; LAURENT	A DEN AM	670589962	
57.				
58.				
59.				
60.				
61.				
62.				
63.				
64.				
65.				
66.				
67.				
68.				

5. Programme de l'atelier

HORAIRES	ARTICULATIONS	INTERVENANTS	DUREE
8h30-09h00	Arrivée et enregistrement des participants	UTO N-M et WWF	30 min
CEREMONIE D'OUVERTURE			
09h00-09h05	Mot de bienvenue du Directeur National WWF Cameroun	Dr. Hanson Njiforti	05 min
09h05-09h10	Mot du représentant de l'Union Européenne	Représentant UE	05 min
09h10-09h20	Discours d'ouverture de M. le Ministre des Forêts et de la Faune	Ministre	10 min
09h20-10h00	Photo de famille et pause-café	UTO N-M et WWF	40 min
SESSION 1 : AMENAGEMENT FORESTIER ET SURVEILLANCE DU MASSIF			
10h00-10h30	Bilan du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom	WWF	30 min
	La participation des peuples autochtones à la mise en œuvre du projet WWF-UE	ASBAK	5 min
10h30-10h45	Les processus d'aménagement de la Réserve de Faune de Ngoyla et de création des ZICGC	Projet MINFOF-GEF de Ngoyla-Mintom	15 min
10h45-11h00	Cinq années d'exploitation forestière avec la mise en œuvre des « cahiers de charge spéciaux » : Leçons apprises et perspectives	SDIAF, MINFOF	15 min
11h00-11h15	La surveillance et la collaboration transfrontalière vue par le Cameroun, le Congo et le Gabon	Délégué Régional MINFOF du Sud, MINFOF/Congo/Gabon	15 min
11h15-11h30	En perspectives : Le projet GEF-TRIDOM	PNUD	15 min
11h30-12h15	Echanges sur l'aménagement et la surveillance de la massive identification des pistes d'actions à court et moyen termes	Modérateur & Participants	45 min
12h15-13h15	Pause déjeuné	UTO N-M et WWF	1h
SECTION 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FINANCEMENT DURABLE			
13h15-13h30	PSE et REDD+ : l'expérience du projet WWF-UE de Ngoyla-Mintom	WWF	15 min
13h30-13h35	Forêts communautaires et processus PES vus par les communautés (participation et leçons apprises)	Responsable d'une des entités juridiques de forêts communautaire	5 min

13h35-13h40	En perspective : FIP/CAFI	Point focal au MINEPDED	5 min
13h40-13h45	En perspective : Le programme de Réduction des émissions au Sud Cameroun	ST REDD+	5 min
13h45-13h50	En perspective : L'initiative de sécurisation du domaine forestier par le FVC	MINFOF /UICN	5 min
13h50 -14h35	Echanges sur les Changements climatiques et le financement durable + identification des pistes d'actions à court et moyen termes	Modérateur & Participants	45 min
14h35-14h55	Pause-café	UTO N-M et WWF	20 min
SECTION 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
14h55-15h10	L'EESS-R de Ngoyla-Mintom	Rainbow	15 min
15h10-15h25	Le massif « Ngoyla-Mintom » dans le cadre du zonage national et des schémas d'aménagement	MINEPAT/ IDEA Consult/BetaConsult/ST 2I	15 min
15h25-15h55	Echanges sur l'aménagement du territoire	Modérateur & Participants	30 min
15h55--16h10	Synthèse des challenges / enjeux et identification des pistes de réflexions	Modérateur	15 min
16h10-16h25	-Suggestions d'actions d'urgence à prendre compte tenu de la fin des projets d'accompagnement - Synthèse des pistes d'actions à court et moyen termes	Modérateur & Participants	15 min
16h25-16h40	Wrap Up et élaboration du communiqué final	Modérateur	15 min
CEREMONIE DE CLOTURE			
16h40-16h45	Adoption du communiqué final	Modérateur & participants	5 min
16h45-17h00	Discours de clôture du MINFOF	Ministre	15 mn
17h00	Fin de l'atelier	Modérateur	